● Année 1953. — N° 3. Le Numéro : 15 francs. Mercredi 21 Janvier 1953. ●

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE

COMPTE RENDU IN EXTENSO DES SÉANCES
QUESTIONS ÉCRITES ET RÉPONSES DES MINISTRES A CES QUESTIONS

Abonnements à l'Édition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE :
MÉTROPOLE ET FRANCE D'OUTRE-MER : 400 fr. ; ÉTRANGER : 800 fr.
(*Compte chèque postal :* 9063.13, Paris.)

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations | DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION QUAI VOLTAIRE, N° 31, PARIS-7e | POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER 20 FRANCS

SESSION DE 1953 — COMPTE RENDU IN EXTENSO — 3e SEANCE

Séance du Mardi 20 Janvier 1953.

SOMMAIRE

Présidence de M. Rochet, vice-président.

1. — Procès-verbal (p. 58).

2. — Dépôt de propositions (p. 58).

3. — Cessation du mandat de M. Sok Chong, conseiller de l'Union française (p. 58).

4. — Propositions de modifications à la composition de commissions (p. 58).

5. — Suite de la discussion de la proposition de MM. Bégarra, Belabed, Chekkal Daho, Lechani, Pieri, Alduy et des membres du groupe socialiste S. F. I. O. et apparentés, tendant à inviter le Gouvernement à établir un nouveau plan de scolarisation pour l'Algérie et à le doter de ressources suffisantes, tant algériennes que métropolitaines, en vue d'assurer la scolarisation totale dans les délais prévus par le décret du 27 novembre 1944 (nos 215 et 451, année 1952) (p. 58).

Suite de la discussion générale : MM. Cianfarani, Abdesselam, Mmes Lefaucheux, Malroux, rapporteur de la commission des affaires culturelles et des civilisations d'outre-mer ; MM. Vignes, Bidet.

Passage à la discussion de la proposition.

Amendement de M. Cianfarani et des membres du groupe R. P. F. : MM. Cianfarani, Bidet, Griaule, président de la commission ; Mme Malroux, rapporteur ; MM. le président, Bour.

Retrait.

Amendement de M. Bégarra et les membres du groupe socialiste et apparentés : M. Détraves.

Sous-amendement de Mlle Le Ber : Mlle Le Ber, Mme Malroux, rapporteur. — Adoption.

Sur l'amendement : MM. Pialoux, le président. — Adoption de l'amendement complété par le sous-amendement.

Sur l'ensemble : MM. Boiteau, Touré, Bidet.

Adoption de la proposition et de son nouveau titre.

6. — Discussion de la proposition de MM. Laurin, Delmas, Foccart, Lhuillier, Oudard et des membres du groupe du rassemblement du peuple français, tendant à inviter le Gouvernement à créer un fonds spécial de développement de la production aurifère pour développer et moderniser l'équipement des exploitations minières de l'Union française, réduire le prix de revient de l'or et assurer la rentabilité de sa production (nos 235, année 1951, 443, année 1952, et 9, année 1953 ; avis de la commission des affaires financières) (p. 67).

M. Schmitt, rapporteur de la commission des affaires économiques.

M. Louis Delmas, rapporteur pour avis de la commission des affaires financières.

Discussion générale : MM. Reverbori, Boiteau.

Passage à la discussion de la proposition : M. Tétau.

Adoption de la proposition.

7. — Discussion de la proposition de M. Cortinchi et des membres du groupe d'action économique et sociale, tendant à inviter le Gouvernement à faire inscrire au programme F. I. D. E. S. 1951-1952 un crédit de cinquante millions pour l'industrialisation de la production du karité au Soudan (nos 141, année 1951 et 465, année 1952 ; avis de la commission de l'agriculture, de l'élevage, des chasses, des pêches et des forêts ; avis de la commission des affaires économiques) (p. 72).

M. Schock, rapporteur de la commission du plan, de l'équipement et des communications.

M. Monnet, président et rapporteur pour avis de la commission de l'agriculture, de l'élevage, des chasses, des pêches et des forêts.

M. Schmitt, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques.

Discussion générale : MM. d'Arboussier, Cortinchi.

Renvoi de la suite de la discussion à la prochaine séance.

8. — Modifications à la composition de commissions (p. 76).

9. — Règlement de l'ordre du jour (p. 76).

PRESIDENCE DE M. ROCLORE,
vice-président.

(La séance est ouverte à quinze heures.)

— 1 —

PROCES-VERBAL

M. le président. La séance est ouverte.

Le procès-verbal de la séance du jeudi 15 janvier a été affiché.

Il n'y a pas d'observation ?...

Le procès-verbal est adopté.

— 2 —

DEPOT DE PROPOSITIONS

M. le président. J'ai reçu de M. Bougenot une proposition tendant à la création d'un institut public d'émission pour l'Afrique occidentale française et le Togo.

La proposition sera imprimée sous le n° 10, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission des affaires financières. (*Assentiment.*)

J'ai reçu de M. Bougenot une proposition tendant à la création d'un institut public d'émission pour l'Afrique équatoriale française et le Cameroun.

La proposition sera imprimée sous le n° 11, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission des affaires financières. (*Assentiment.*)

J'ai reçu de M. Bougenot une proposition tendant à inviter le Gouvernement à déterminer par décret les modalités selon lesquelles seront coordonnées les activités des instituts publics d'émission de l'Afrique occidentale française et du Togo, et de l'Afrique équatoriale française et du Cameroun.

La proposition sera imprimée sous le n° 12, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission des affaires financières. (*Assentiment.*)

J'ai reçu de M. Bougenot une proposition tendant à définir le régime monétaire des territoires français d'Afrique, du Togo et du Cameroun.

La proposition sera imprimée sous le n° 13, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission des affaires financières. (*Assentiment.*)

J'ai reçu de M. Randretsa une proposition tendant à inviter le Gouvernement à envisager la création des « grandes foires de l'Union française » sous une forme cyclique et dans les principales capitales des différents Etats et territoires d'outre-mer.

La proposition sera imprimée sous le n° 14, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission des affaires économiques. (*Assentiment.*)

— 3 —

CESSATION DU MANDAT DE M. SOK CHONG, CONSEILLER DE L'UNION FRANÇAISE

M. le président. J'ai reçu un télégramme du 15 janvier 1953 par lequel le chef de l'Etat associé du Cambodge fait connaître qu'il retire à M. Sok Chong le mandat de représentant du Cambodge pour compter du 14 janvier 1953.

Acte est donné de cette communication.

— 4 —

PROPOSITIONS DE MODIFICATIONS A LA COMPOSITION DE COMMISSIONS

M. le président. J'ai été saisi de propositions de modifications à la composition de commissions.

Le groupe communiste propose:

M. Thévenin, pour remplacer M. Arthaud à la commission des affaires économiques;

M. Egretaud, pour remplacer M. Arthaud à la commission du plan, de l'équipement et des communications.

Conformément à l'article 24 du règlement, il va être procédé à l'affichage de ces candidatures.

Les désignations n'interviendront qu'après l'expiration d'un délai minimum d'une heure.

— 5 —

ALGERIE. — PLAN DE SCOLARISATION

Suite de la discussion d'une proposition; adoption.

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la proposition de MM. Bégarra, Belabed, Chekkal Daho, Lechani, Pieri, Alduy et des membres du groupe socialiste S. F. I. O. et apparentés, tendant à inviter le Gouvernement à établir un nouveau plan de scolarisation pour l'Algérie et à le doter de ressources suffisantes, tant algériennes que métropolitaines, en vue d'assurer la scolarisation totale dans les délais prévus par le décret du 27 novembre 1944 (n°s 215 et 451, année 1952).

Dans la suite de la discussion générale, la parole est à M. Cianfarani.

M. Cianfarani. Mesdames, messieurs, ne devons-nous pas regretter que la fin de la discussion de la proposition 215 et du rapport 451 n'ait pas eu lieu à la séance même où avait commencé ce débat, dans cette atmosphère sympathique que Mme Malroux avait su créer par son intéressant rapport, où notre ami M. Bégarra avait projeté de nouvelles clartés, nous rendant le problème fort passionnant ?

Je souhaite que le débat commencé jeudi s'achève aujourd'hui dans la même ambiance de bonne volonté constructive.

J'aurais désiré, quant à moi, être en meilleure forme pour intervenir aujourd'hui. Et vous m'excuserez si une grippe tenace m'empêche d'apporter dans la discussion générale le point de vue de mon groupe et celui que j'ai personnellement sur cette grave question de la scolarisation en Algérie. Reconnaissons cependant tout de suite que la solution préconisée par le rapporteur et l'auteur de la proposition est depuis longtemps attendue par nos assemblées locales: conseils municipaux, conseils généraux, assemblée algérienne et, j'ajouterai, des organisations corporatives de l'enseignement public, dont c'est le mérite de n'avoir jamais séparé les intérêts strictement corporatifs des intérêts supérieurs de l'Ecole nationale en Algérie. Le syndicat national des instituteurs et institutrices de l'Union française, en effet, attache une particulière importance aux solutions de logique et de raison qui devraient intervenir dans le grave problème de la scolarisation des enfants du peuple, aussi bien dans la métropole que dans les territoires d'outre-mer.

La solution est également et instamment attendue par nos populations autochtones. Oh! il est révolu le temps où, pour assurer la fréquentation scolaire, il fallait le recours au fameux code de l'indigénat. Il faut le dire cependant, à la louange des maîtres d'école d'Algérie, mes collègues, que rares furent les appels à l'application de cette loi d'obligation et de coercition. C'est, en effet, par la persuasion, par le dévouement à leur profession, par le don de leur cœur, par leur foi ardente en leur mission que les instituteurs et institutrices d'Algérie ont gagné la bataille scolaire sur la suspicion, sur la méfiance et contre l'ignorance des masses indigènes. Il faut dire aussi que cette foi invincible qui soutenait les maîtres et maîtresses qui avaient quitté leur village de la métropole pour aller enseigner la langue française et à travers elle tout ce que le rayonnement français peut porter en lui de grand, de généreux et d'humain. Il faut dire que la foi de ces maîtres d'école a été passionnément soutenue par des chefs admirables, auxquels l'humble instituteur que je suis resté a le devoir de rendre, à cette tribune où j'ai l'honneur de parler, un fervent, un solennel et public hommage. (*Vifs applaudissements au centre et à gauche.*)

Inspecteurs primaires, inspecteurs d'académie, inspecteurs généraux, vice-recteurs, recteurs et jusqu'aux directeurs de l'enseignement du premier degré au ministère de l'éducation nationale n'ont pas craint, tels des pélerins d'une nouvelle foi, de parcourir le bled, de faire des demi-journées à dos de mulet pour aller visiter les humbles écoles de douars, perchées sur les pitons de Kabylie ou blotties dans les lointaines oasis sahariennes, pour aller soutenir la foi de l'humble maître d'école de l'enseignement des indigènes, foi qui était aussi celle de la mère patrie dans la puissance de son propre génie et la promesse de grandeur qu'il porte en lui pour tous les hommes qui s'abreuvent à sa source.

Voyez-vous, on nous rappelait, jeunes maîtres d'école, le voyage en Algérie du vieux Ferdinand Buisson, directeur de l'enseignement du premier degré, qui avait fait sept heures à dos de mulet, pour aller visiter quelques-unes de nos plus humbles écoles de Kabylie. Il y fut accueilli par la population des villages qui l'attendait le long des sentiers de montagne pour saluer à travers lui la France, la France qui venait apporter aux autochtones algériens de hautes espérances humaines. Ce souvenir de la visite du noble apôtre de l'école nationale en Algérie est resté dans nos écoles algériennes où les maîtres se sont succédé apportant le même attachement à leur mission difficile, non seulement parce que, souvent, les populations, méfiantes, rétives, craignaient que l'école française ne détachât les enfants de la religion ancestrale, mais aussi, on peut bien le dire, parce que — maintenant, cela est bien révolu — beaucoup de chefs d'administration locale ne voyaient pas toujours d'un œil satisfait l'école étendre son rayonnement dans les masses indigènes. Mais il convient de dire aussi, de rappeler l'action de ces hommes de tous les partis, qu'ils s'appelassent Jean Jaurès ou Millevoye, Albin Rozet ou Georges Leygues et toute la pléiade de grands Français qui, au-dessus des divisions des partis, savaient unir leur volonté au Parlement pour que la France, auprès des musulmans algériens, exerçât avant tout, non point une autorité revêche, rigide, mais surtout un devoir de guide sur la voie de l'élévation des hommes en savoir, conscience, lumière et dignité, voie qui les rapprochera le mieux du cœur de la France.

Aujourd'hui, non seulement assemblées locales, non seulement organisations corporatives, non seulement population, mais l'administration unanime réclame des écoles et travaille d'un même cœur avec tous ceux qui s'emploient à développer l'enseignement public en Afrique du Nord. Le rapporteur a défini, dans son rapport, le sens de l'effort à faire. Il est certes facile de demander — comme on l'a entendu même dans cette enceinte: « Pourquoi l'Algérie ne fait-elle pas, par une revision fiscale, l'effort nécessaire pour trouver les quelques milliards indispensables au développement de l'école publique sur son territoire ? »

Mesdames, messieurs, il faut remercier et l'auteur de cette proposition et son rapporteur d'avoir loyalement, honnêtement, souligné que l'Algérie consacre 16,20 pour cent de son budget ordinaire et 17 pour cent de son budget extraordinaire, soit plus de 33 pour cent de son budget total annuel, à l'éducation publique. Quel est donc le territoire, quelle est même la nation européenne qui consacre le tiers de ses revenus budgétaires à l'enseignement ? L'Algérie a accompli cet effort alors que l'assemblée algérienne est assaillie en même temps par toutes sortes de problèmes aussi urgents, aussi impérieux, que ce soit le problème de l'équipement économique, base même de sa production, du travail des hommes, des salaires et du pain des familles, la grande et petite hydraulique, l'habitat à la ville comme à la campagne, enfin, la lutte contre les fléaux sociaux, les épidémies, l'équipement hospitalier. Les délégations financières d'abord et l'assemblée algérienne ensuite ont dû faire face à tous ces problèmes, se posant tous à la fois, et avec le même caractère impérieux. Comment veut-on qu'un pays neuf comme le nôtre puisse encore aggraver sa fiscalité lorsque l'on sait que l'Algérie, pays d'outre-mer, subit le lourd monopole du pavillon, supporte également des obligations coûteuses de conditionnement de ses exportations et qui font que la production algérienne, dès le départ, est grevée de frais considérables qui l'handicapent gravement pour lutter non seulement sur le marché européen, mais même sur le marché national où les produits algériens sont en concurrence avec les produits similaires des pays voisins (Italie, Espagne notamment).

Mesdames, messieurs, ce sont tous ces problèmes que l'assemblée algérienne essaye de résoudre en proportionnant sa fiscalité à ses possibilités de travail et d'expansion économiques entre des exportations qui sont le facteur essentiel de nos possibilités d'importation des denrées et matières que nous ne produisons pas nous-mêmes.

On ne peut faire absolument aucun reproche à l'Assemblée algérienne et à l'Algérie, quant à leur effort de scolarisation. Cet effort est non seulement méritoire mais très louable, et j'ai le devoir de le souligner. On a dit aussi: La France avec 42 millions d'habitants paye 3.000 milliards d'impôts; l'Algérie avec 8 millions et demi d'habitants devrait en payer 600 milliards au lieu des 100 milliards qu'elle paye. La proportion n'y est pas!

Ah! comme il convient de citer ici ces mots du livre III de l'*Emile* de Rousseau: « Les mémoires excellentes se joignent volontiers au jugement débile! ».

La mémoire des chiffres n'est peut-être pas défaillante mais le jugement que l'on tire de leur comparaison est fort débile, car la comparaison des chiffres ne suffit pas. Il faut déterminer ce qu'ils représentent du point de vue fiscal.

Sur 42 millions de Français, certainement 30 millions ou même les trois cinquièmes sont assujettis à l'impôt général sur le revenu. Sur 8 millions et demi d'Algériens, on n'en trouve peut-être pas 2 millions, moins du quart.

Aggraver la fiscalité, serait absolument interdire tout commerce, toute exportation de l'Algérie avec l'Europe et avec la métropole (*Très bien! très bien! au centre*), ce serait frapper de mort la production algérienne, le travail algérien, la vie algérienne dont les indigènes seraient les premières victimes.

Le problème de la scolarisation n'a pas échappé à la générosité des Français. Alors que le pays n'était pas complètement libéré, le gouvernement provisoire de la République du général de Gaulle, dont faisait partie notre ami Capitant comme ministre de l'éducation nationale, avait déjà étudié ce problème et nous lui devons le décret du 27 novembre 1944 établissant le plan de scolarisation étalé sur vingt années, qui devait scolariser un million d'enfants d'âge scolaire entre 1945 et 1964. On espérait résorber « l'arriéré », si vous me permettez cette expression. La démographie accélérée de l'Algérie et d'autres difficultés d'application ont vite montré que même si le plan était normalement réalisé, nous aurions à son terme, en 1964, encore deux millions d'enfants d'âge scolaire non scolarisés. C'est là le drame. Il faut donc trouver une autre solution qui accélère la scolarisation. M. Begarra a posé le problème de l'enseignement dans son ensemble:

Enseignement sur le plan du premier degré, mais aussi sur celui de l'enseignement technique, de l'enseignement secondaire et supérieur, examinant ainsi les répercussions nécessaires du développement de l'enseignement primaire.

Rendons hommage également à notre rapporteur qui, une fois de plus a, dans un rapport d'ensemble, posé nettement la question non seulement pour l'Algérie, mais également pour tous les territoires d'outre-mer, de la scolarisation des enfants du peuple, question impérieuse. Partout les mêmes obstacles, les mêmes difficultés financières se rencontrent et partout les mêmes solutions doivent être apportées.

En ce qui concerne l'Algérie, Mme Malroux et mon ami M. Bégarra me permettront de ne pas les suivre quant aux conclusions de leur travail: ils ont foi dans l'action réalisatrice du Gouvernement de la République! « Heureux ceux qui ont la foi — disent les Ecritures — car ils seront sauvés. » (*Sourires.*)

On finit par perdre la foi dans l'action que peut avoir le Gouvernement quant aux réalisations outre-mer parce qu'il y a encore trop de tâtonnements, d'imprécision, d'hésitation et que le Gouvernement lui-même n'est pas l'Assemblée nationale souveraine.

Que manque-t-il pour réaliser très rapidement la scolarisation de 1.700.000 enfants d'Algérie ? Il faudrait 45.000 maîtres et il n'y en a que 10.000, il en manque donc 35.000.

Est-il impossible, dans un pays comme la France, de recruter 6.000 élèves-maîtres et élèves-maîtresses par an, pendant six ans, destinés à l'enseignement outre-mer ?

Ne trouverait-on pas dans nos lycées et collèges, nos cours complémentaires et nos écoles supérieures 6.000 jeunes gens chaque année pour se destiner à l'enseignement outre-mer ? On les trouverait facilement...

Mme Malroux, *rapporteur de la commission des affaires culturelles et des civilisations d'outre-mer.* Parmi les Algériens aussi.

M. Cianfarani. Ma chère collègue, quand je parle de la France, dans ma pensée j'incorpore l'Algérie, qui forme trois départements français. C'est précisément pour cette raison que l'Algérie réclame et demande à être traitée comme le seraient les départements du Var, des Alpes-Maritimes ou des Bouches-du-Rhône...

M. Abdesselam. Le problème est bien posé.

M. Cianfarani. Dans notre cœur et notre esprit, il est toujours posé, mais il ne suffit pas de poser les problèmes, il faut les résoudre. (*Très bien! très bien!*)

Pour les résoudre, nos amis nous ont donné des directives heureuses, utiles. Si ces directives pouvaient être précisées et démontrer qu'il n'est pas impossible d'obtenir la formation de 6.000 instituteurs et institutrices par an, pour exercer outre-mer, nous arriverions rapidement à la solution de ce grave problème.

C'est un drame en effet. S'il y a quelques instituteurs sur ces bancs ils ont dû éprouver, comme certains que je connais,

la douleur de répondre à un père de famille venu conduire son enfant à l'école qu'il ne pouvait le recevoir, faute de place...

M. Léger. C'est un peu exagéré!

Mme Malroux, *rapporteur.* C'est exact. (*Très bien! très bien! à gauche.*)

M. Bidet. C'est rigoureusement exact!

M. Léger. Il y a toujours de la place.

M. Cianfarani. Vous allez m'obliger alors à vous dire, en toute loyauté, à cette tribune...

M. Griaule, *président de la commission.* Vous avez raison.

M. Cianfarani. ...que le maître d'école éprouve non seulement le regret, mais sent la honte lui monter au front lorsqu'un pays a inscrit dans sa Constitution, pour tous les enfants, le droit primordial à l'instruction et à la lumière, d'être obligé de fermer la porte de son école, faute de place.

C'est pour le maître qui exerce au nom de la France une douleur profonde. Je regrette d'avoir eu à la souligner à cette tribune mais je l'ai fait parce que plus d'une fois je l'ai moi-même ressentie.

En ce qui concerne le recrutement et la formation des maîtres, messieurs, une récente réforme a quelque peu modifié le régime des écoles normales. Nous avons pu la juger à l'usage. Quelques-uns le regrettent et, pour ma part, je reviens à l'ancien système de notre vieille école normale, véritable séminaire laïc où se sont formés tous les maîtres de la IIIe République. C'est dans les écoles normales où l'élève-maître, pendant trois ans, achève sa formation générale et fait sa formation pédagogique, que s'acquièrent également l'amour et le culte de son métier. Voulez-vous me dire quoi, si ce n'est pas cet amour du métier, ce culte que je soulignais en commençant, qui soutenaient les vieux maîtres d'école de Kabylie lorsque, perdus sur leurs montagnes, à 8 et 10 heures de mulet de tout centre habité, loin de tout commerce agréable, ils exerçaient leur véritable apostolat, non seulement d'instituteur, mais de conseiller des familles...

M. Abdesselam. ...de médecin!...

M. Cianfarani. ...et, disons le mot, aussi de médecin et d'infirmier parfois.

M. Abdesselam. J'ai connu ce temps-là!

M. Bidet. Personnellement, j'ai soigné le trachome et la teigne.

M. Cianfarani. C'est précisément ce qui faisait la grandeur du maître d'école et, de la maison d'école, la véritable maison de la France! Ce sont cette foi et ce culte, ce culte du métier et cette foi dans l'effort de notre pays pour apporter aux indigènes le mieux-être matériel et les lumières de l'esprit, qui ont gagné à la métropole le cœur de nos populations. Il fut un temps où, peut-être, les territoires se conquéraient à coups de canon, à la baïonnette ou à la mitrailleuse. Ce temps est révolu: la seule conquête solide et durable, c'est la conquête des cœurs, et c'est l'instituteur qui la fait.

En 1917, il y eut, dans le massif de l'Aurès, quelques troubles. Le gouverneur général Luteaud déclarait quelques jours après, au conseil supérieur de l'Algérie: « Messieurs, dans toute la grande et la petite Kabylie, la France a, pendant la guerre, recruté par centaines de milliers des travailleurs et des combattants. Pas un garde champêtre n'a eu à intervenir pour maintenir l'ordre public, la paix française. La Kabylie est couverte d'écoles! Dans l'Aurès, ce ne sont pas des gendarmes que j'enverrai, mais des instituteurs. » (*Applaudissements.*) — Car il n'y avait pas d'écoles dans l'Aurès!... — N'était-ce pas le plus bel hommage qu'un grand administrateur pût rendre à l'école française ? En effet, la pénétration française ne doit son succès qu'à l'esprit. La présence française, mieux encore que par la route, le chemin de fer, le tracteur ou la machine, sera assurée par le livre, véhicule de la pensée française, qui gagnera les cerveaux et ennoblira les cœurs. Nous demandons que cette œuvre pacifique de conquête des cœurs, de pénétration des âmes, de communauté des hommes, soit poursuivie par la France, sans interruption.

Le groupe du rassemblement du peuple français, au nom duquel je parle, votera, certes, la proposition qui nous est soumise, mais voudrait y faire une adjonction.

Nous estimons, en effet, que l'éducation nationale, comme la défense nationale, pose des problèmes de souveraineté; qu'en conséquence les dépenses d'éducation nationale, comme celles de défense nationale, incombent à la nation souveraine, à la métropole.

Nous mesurons l'ampleur des charges que son immense tâche impose à la mère patrie dans tous les territoires où elle exerce non point seulement sa souveraineté et son autorité, mais l'action bienfaisante de son cœur. Cependant, nous voudrions que, pour une période assez longue, une grande partie des frais d'enseignement public fût assumée par elle.

Notre amendement tend donc à demander à la métropole de prendre en charge, aussi largement que possible et pour un laps de temps de vingt-cinq ans, une partie des frais de scolarisation.

D'ailleurs, la métropole a depuis longtemps compris la nécessité de cet effort. J'ai, dans mon dossier, le texte d'un télégramme qui a été affiché à l'assemblée algérienne et adressé à M. le président de cette assemblée: « Au cours de la discussion sur le vote de confiance, M. Pinay aurait fait part de son intention de porter les investissements pour l'Algérie à 28 milliards 500 millions au lieu de 27 milliards, et promis participation métropolitaine de 1 milliard 300 millions pour dépenses scolaires. »

C'est parce que j'ai vu M. le président de la commission des affaires culturelles hocher la tête quand j'annonçais notre amendement...

M. le président de la commission. Et je continuerai à la hocher... (*Sourires.*)

M. Cianfarani. ...que j'ai lu ce télégramme — ce que je ne voulais pas faire, tellement il me peine! — Est-ce pour obtenir un vote de confiance des députés algériens qu'on nous promettra, pour l'équipement, 28.500 millions au lieu de 27, et, pour la scolarisation, 1 milliard 300 millions? En Algérie, on appelle cela un « ched-med » — un échange de services... (*Sourires.*)

Mes chers collègues, l'ancien droit français dispose que « donner et retenir ne vaut », et il ne peut nous plaire que ce qui nous est accordé soit l'enjeu d'un vote de confiance ou de méfiance, et non le résultat d'un examen sérieux de la situation mesurant l'effort aux possibilités budgétaires de la mère-patrie. Car il n'est dans notre esprit ni dans notre cœur aucun sentiment d'insurrection, de révolte ou de colère envers une mère qui donne ce qu'elle peut et seulement ce qu'elle peut...

M. le président de la commission. C'est en qualité d'enfant de cette mère que je hochais la tête! (*Sourires.*)

M. Cianfarani. C'est aussi en qualité d'enfants de cette mère que nous vous demandons de vous associer à nous en acceptant un amendement de portée modeste qui ne s'écarte pas de la voie déjà tracée...

M. Abdesselam. Je précise tout de suite que j'irai au delà!

M. Cianfarani. ..et qui subordonne, par l'expression: « pour une large part », l'effort aux possibilités.

Mesdames, messieurs, je m'excuse d'avoir occupé peut-être plus longtemps qu'il n'eût convenu, cette tribune; laissez-moi vous dire encore toute la foi que l'Algérie française, tant d'origine européenne que musulmane, garde en la mère-patrie. C'est d'elle que l'Algérie attend l'aide substantielle nécessaire non seulement à son développement économique, mais à son ascension vers les sommets. C'est dans le sillage de la France que ses enfants veulent y monter. Croyez-le, ce n'est ni par un effet de pression, ni dans l'espoir d'un vote de confiance qu'elle tend une fois de plus — elle le tendra encore, monsieur le professeur! — le casque de Bélisaire. Ne laissez pas ce casque vide; en le remplissant, vous ne vous assurerez pas seulement la gratitude de Bélisaire, vous travaillerez à la grandeur de notre patrie! (*Applaudissements à gauche, au centre et sur les bancs des Etats associés.*)

M. le président. La parole est à M. Abdesselam.

M. Abdesselam. Mesdames, messieurs, mon intervention, à laquelle s'associe mon excellent collègue et ami M. Bentchicou, est avant tout d'ordre moral, encore que cet aspect du problème ait été, comme son côté technique, traité amplement, avec clarté, avec compétence et avec tout leur cœur, par mes distingués collègues M. Bégarra et Mme Malroux, respectivement auteur et rapporteur de la proposition.

Ce problème est, en effet, d'importance pour l'Algérie et, en particulier, pour les autochtones. Deux certitudes ont été mises en évidence par le travail de nos collègues. C'est, d'une

part, le désir, la volonté farouche de nos populations de s'instruire. A la rentrée des classes, de véritables sièges sont faits autour des écoles; y viennent, accompagnés de leurs parents, même les enfants qui n'ont aucune chance d'y être admis, sachant que les places, en nombre limité, sont déjà données. C'est, d'autre part, l'insuffisance des bâtiments scolaires, est c'est à cette lacune profonde qu'il faut s'attaquer pour la supprimer ou tout au moins la réduire. C'est là que doivent porter les efforts conjugués du pays.

Quelques remèdes sont proposés par M. Bégarra et Mme Malroux, notamment la participation des communes et des masses. C'est déjà, pour celles-ci, une chose acquise, de par la fourniture de certains matériaux, pierres et sable, et de main-d'œuvre. Nos collègues préconisent encore les constructions moins somptuaires, une simplification dans l'étude et l'élaboration des plans. Mais ces remèdes ne résoudront pas à eux seuls le problème de la scolarisation si les crédits affectés à leur application demeurent insuffisants. Or, ceux-ci dépassent les possibilités actuelles de l'Algérie dont l'effort est incontestable et pour lequel il convient de rendre hommage tant aux autorités du pays qu'à l'assemblée algérienne.

Il existe, en effet, compte tenu des besoins à satisfaire, un écart trop grand entre les demandes et les offres, le nombre des enfants à scolariser augmentant annuellement et de façon considérable. C'est d'ailleurs le plus bel éloge que l'on puisse faire de la présence française, mais seul le secours de la métropole peut sortir de l'impasse l'enseignement de base en Algérie. La France doit prendre à sa charge tous les frais de construction des écoles, considérés comme des dépenses de souveraineté au même titre que celles de l'armée.

Sur le plan de la scolarisation, nous menons la guerre contre l'ignorance, génératrice de la misère et de la maladie. Un tel but incombe à la France, dont la mission est d'améliorer la situation morale et matérielle des populations qu'elle a prises en charge. Instruire c'est élever du même coup le niveau de vie économique, social et politique de chacun. L'instruction rapprochera davantage les autochtones de leurs frères français; les deux éléments se comprendront mieux, collaboreront fraternellement et s'aimeront davantage pour le plus grand bien des uns et des autres et de la France. Cette instruction, nous la voulons aussi bien pour les garçons que pour les filles. Dans notre société, les mères vivent davantage avec leurs enfants et leur action sur eux est donc très grande. L'instruction représente ainsi une véritable entreprise nationale, inspirée par le sens de l'humain et rentrant dans l'esprit et la lettre de la Constitution.

Nos revendications sont d'ailleurs justes et légitimes. Intégrés à la France, assimilés aux départements métropolitains, nos territoires sont en droit de réclamer un traitement d'égalité. Nous en sommes loin, bien loin malheureusement! Nous aimerions voir mis en œuvre un plan général de construction s'étendant à tout le pays, avec un ordre de priorité, s'il le faut, car, jusqu'ici, les populations rurales ont été traitées en parentes pauvres. Il est évident qu'il y a plus de facilités et de moyens dans les villes que dans les campagnes; il est donc juste et équitable de renverser l'ordre des facteurs en tournant les yeux vers ces dernières, qui ont d'ailleurs le nombre pour elles. Ce déséquilibre a précisément conduit beaucoup de familles à déserter leurs villages pour les villes, dans l'intérêt de l'instruction de leurs enfants.

Ce problème, mesdames et messieurs, entre bien dans le cadre des attributions de notre Assemblée. L'instruction sera, en effet, le renforcement et le ciment de l'Union française, cette belle création nécessaire et suffisante pour tout entreprendre. Allons-nous sous-estimer sa force et ses moyens, et placer nos espoirs ailleurs, dans certaines organisations qui se font jour? L'avenir pourrait peut-être nous réserver des déceptions; en effet, les activités culturelles et sociales pourront, dans les nouvelles organisations, être oubliées ou passées au deuxième plan.

En même temps qu'une intensification de l'enseignement du français, nous voulons la mise en chantier dans les écoles primaires de l'enseignement de la langue arabe, conformément d'ailleurs au statut de l'Algérie. C'est par les langues que les civilisations se complètent, s'unissent et se servent. C'est ainsi que nous permettrons à chacun de poursuivre les études de son choix, les uns se dirigeant vers les lycées et collèges, les autres vers les médersas. Pour couronner ce beau travail, nous voudrions voir créer à Alger, capitale de l'Afrique du Nord, une grande université, sur le modèle de celles existant en Tunisie, au Maroc, en Egypte, et dans les pays d'Orient, véritable centre de rayonnement de la culture arabe, avec des cours de théologie, de philosophie, de droit, de littérature et d'histoire, destinés à former des maîtres qui comprendraient des Français — un Fagnon, des Marçais et d'autres encore ne comptent-ils pas parmi nos meilleurs arabisants?

Beaucoup d'Algériens, attirés par les beautés de la langue arabe, vont compléter leurs études et leurs connaissances dans ces pays. Il serait souhaitable, et, pour d'autres raisons encore, qu'ils trouvassent dans notre pays les moyens de satisfaire leurs aspirations.

La France, généreuse, doit donner, sur place, à ses enfants, tous les moyens de perfectionnement et d'élévation dans la langue et la pensée françaises, comme dans la langue et la pensée arabes.

Nous ne devrions rien envier à nos voisins de l'Est et de l'Ouest des pays arabes; nous ne devons pas mésestimer les nécessités politiques du problème: c'est ainsi que les deux communautés s'intègrent l'une dans l'autre, pour former la communauté franco-musulmane, une, indivisible intangible, qui nous donnera la paix à l'intérieur, et assurera notre prestige à l'extérieur, et notamment dans les pays arabes. (*Applaudissements à gauche, au centre et sur les bancs des Etats associés.*)

M. le président. La parole est à Mme Lefaucheux.

Mme Lefaucheux. Monsieur le président, je voulais poser une question à M. Bégarra ou à Mme Malroux, mais elle vient d'être admirablement formulée par M. Cianfarani et par M. Abdesselam. En effet, un point reste, pour moi, un peu incompréhensible: l'éducation en Algérie relève du ministère de l'éducation nationale. Nous avons même appris, par l'exposé de M. Bégarra, que l'université d'Alger se situe à un rang très élevé parmi les universités françaises. Par conséquent, quand on parle du développement de l'enseignement en Algérie, j'avoue ne pas comprendre pourquoi il est question du seul budget algérien. Cela paraît une question évidemment trop simple, mais elle est tout de même de bon sens.

M. Bégarra nous a dit que l'Algérie était un pays pauvre et qu'elle faisait, sur le plan scolaire, son effort maximum. Or, je pense à une province de France qui m'est particulièrement chère et qui est très pauvre; il y pousse essentiellement, entre beaucoup de cailloux, des ajoncs et des bruyères, mais je vous assure que tous les enfants vont à l'école tout de même.

Il était donc dans mes intentions de demander comment on pouvait envisager un système qui cloisonnerait aussi étroitement le budget de l'éducation nationale pour l'Algérie et le budget de l'éducation nationale pour la métropole. Mais, encore une fois, M. Cianfarani et M. Abdesselam ont eux-mêmes, et beaucoup mieux que je ne pourrais le faire, posé la question. (*Applaudissements.*)

Mme Malroux, *rapporteur.* Je voudrais répondre, sur un point précis, à la question de Mme Lefaucheux. En effet, la question de l'enseignement relève bien de l'éducation nationale, sauf en ce qui concerne, précisément, le plan de scolarisation de l'Algérie dont le recteur a, seul, la charge. Pour tout le reste, cette question est rattachée à l'éducation nationale. Sur le plan de la scolarisation seulement, le problème est resté dans le domaine de l'Algérie.

M. Alfred Bour. Qui paye, finalement?

M. Detraves. L'Algérie a un budget autonome.

Mme Malroux, *rapporteur.* En effet, l'Algérie a un budget autonome.

M. Cianfarani. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Cianfarani.

M. Cianfarani. Tous les services civils de l'Algérie relèvent du gouvernement général, sauf deux: la justice et l'éducation nationale qui dépendent chacun de leur ministère respectif. L'éducation nationale relève du ministère de l'éducation nationale; donc, pour tout ce qui concerne les nominations de personnel, l'organisation administrative, l'avancement, etc., c'est le ministère de l'éducation nationale qui est compétent, comme ce serait le cas s'agissant des facultés d'Aix ou de Bordeaux. Au point de vue financier seulement les deux services relèvent de l'autonomie financière algérienne.

Mme Lefaucheux. C'est précisément là que réside un certain illogisme.

M. Cianfarani. Je vous remercie d'avoir soulevé cette question et, avec la permission et du rapporteur et du président, je me permets de préciser ceci: la métropole assume les charges financières de ces services, notamment du service de la justice

dans les territoires d'outre-mer. Les magistrats sont payés par le budget de la métropole et, pour l'enseignement, toutes les dépenses de fonctionnement sont supportées par le budget de la métropole. Pourquoi, pour l'Algérie, le rattachement à la métropole n'est-il pas total, non seulement sur le plan administratif, mais sur le plan financier ? C'est la logique même et si cela était, peut-être les étapes seraient-elles plus facilement franchies et l'arriéré dont nous nous plaignons de 1 million 700.000 enfants, qui sera de 2 millions en 1964 et de 3 millions dans vingt-cinq ans, n'existerait pas, car la métropole ferait, pour ces départements d'Algérie, certainement le même effort que pour les départements de la France métropolitaine.

M. le président. Dans la discussion générale, la parole est à M. Vignes.

M. Vignes. Mes chers collègues, j'aurai simplement quelques mots à dire pour indiquer qu'à notre avis, le rayonnement d'un pays se mesure surtout à son effort sur le plan culturel, beaucoup plus qu'en tout autre domaine. En effet, c'est bien dans celui-là qu'une puissance, revendiquant une haute mission de civilisation, peut acquérir ses meilleurs titres de noblesse. Certes, je voudrais non pas situer le problème en plein masochisme ou en plein pharisaïsme, mais essayer d'être objectif, ce qui est assez difficile.

Un énorme effort, c'est incontestable, a été entrepris en Algérie pour la scolarisation, mais il est non moins évident que cet effort, comme l'a souligné remarquablement le rapport, est demeuré insuffisant, et cela, d'ailleurs, pour une double raison.

M. Bidet. Puis-je me permettre de vous interrompre, mon cher collègue ?...

M. Vignes. Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. Bidet, avec l'autorisation de l'orateur.

M. Bidet. Je désiserais poser une question précise: je voudrais essayer de savoir si l'effort fait actuellement dans ce domaine — effort incontestable — est consenti depuis longtemps, et si nous ne nous trouvons pas dans une situation particulièrement difficile du fait, précisément, qu'auparavant, nous n'avons pas fait un effort suffisant ?

M. Detraves. Exactement!

M. Bidet. M. Cianfarani pourrait peut-être me fournir la réponse que je sollicite et me dire, par exemple, quel était le nombre d'enfants scolarisés en 1944 ?

M. Vignes. Il y aurait des éléments de réponse à fournir sur tous les plans.

M. Cianfarani. Si M. Vignes le permet, je répondrai moi-même à la question soulevée par M. Bidet.

M. Vignes. Très volontiers, mon cher collègue, mais je voudrais auparavant rappeler les fluctuations qui se sont produites en Algérie; en 1870, par exemple, on était arrivé à un plafond, pour l'époque, puisqu'on comptait déjà 36.000 écoles. Mais, par la suite, l'effort s'est ralenti et, en 1880, c'est-à-dire une décade plus tard, on ne comptait plus qu'environ 16.000 écoles.

M. Bidet. Pourquoi ?

M. Vignes. Evidemment, l'effort n'a pas été poursuivi dans ce domaine, l'œuvre de colonisation et d'équipement semblant requérir davantage l'attention. On était bien loin, alors, de la formule de Jules Ferry qui était celle-ci — quelle règle d'or, messieurs! —: « Il faut que le budget de l'éducation nationale ne descende jamais au-dessous du budget total ». C'est peut-être, précisément, pour avoir constaté ces déficiences, que Jules Ferry formulait, en 1883, un tel principe.

M. Cianfarani. Il n'est pas contestable que, dans les débuts de l'enseignement des indigènes, l'effort de scolarisation n'a pas été peut-être ce qu'il aurait pu être.

M. Detraves. Certainement.

M. Cianfarani. Pourquoi? D'une part — et c'est là toute l'histoire de l'enseignement des indigènes — nous nous sommes heurtés à l'opposition des populations qui boudaient à la scolarisation de leurs enfants. Cela est tellement vrai qu'il a fallu une ordonnance spéciale pour obliger les fonctionnaires musulmans du gouvernement général à envoyer leurs enfants dans l'une des écoles alors créées à Alger, Oran et Bonn, plus tard Constantine.

M. Bentchicou. En quelle année ?

M. Cianfarani. Je parle des débuts, en 1881. Il ne faut pas remonter à 1870, bien sûr, à l'époque de la conquête. Je parle seulement de l'époque de l'organisation, lors de l'établissement des premiers plans de l'enseignement des indigènes. Cette méfiance dont j'ai parlé à la tribune sans trop insister, cette ignorance dont — je l'ai dit — la voix et le cœur des maîtres avaient triomphé, nous les avons rencontrées il y a peu de temps encore, en ce qui concerne l'éducation des filles indigènes.

M. Ahdesselam. Il y a toujours, au départ, une certaine incompréhension, je vous l'accorde. Il faut vaincre l'incompréhension des familles.

M. Cianfarani. Le mouvement s'est ralenti ensuite. Cette incompréhension a d'ailleurs été quelque peu à la base du retard considérable devant lequel nous nous trouvons.

Mon ami M. Bidet manie le couteau d'une façon habile...

M. Bidet. Le scalpel tout au plus.

M. Cianfarani. ...il veut absolument me mettre à dos mes électeurs (*Sourires à gauche.*). Il y a eu, dit-il, une opposition. Oui, un congrès des maires, à Alger, en 1908, a voté une motion demandant la suppression des crédits de l'enseignement des indigènes. Mais dites-moi donc, est-ce que, parce que votre ami, à un moment donné de son existence a eu des poux, vous devez toujours le lui rappeler alors qu'il n'en a plus ? Non, n'est-ce pas, ce temps est révolu.

M. Bidet. Je suis très heureux de vous l'entendre dire!

M. Cianfarani. ...à telle enseigne, j'en appelle à mes collègues musulmans, qu'il n'y a pas de maire d'Algérie, à l'heure actuelle, qui ne réclame des écoles pour les petits musulmans. Est-ce exact ?

M. Bentchicou. Depuis 1945.

Mlle Le Ber. Pour les garçons.

M. Cianfarani. Je prends le rapport, messieurs, et je lis à la page 3... « 1906...

M. Alfred Bour. Ce procédé de discussion est complètement inadmissible!

M. le président. M. Cianfarani parle avec la permission de l'orateur, mon cher collègue, et il aura certainement fini d'ici peu.

M. Cianfarani. Mon cher monsieur Bour, M. Bidet a demandé à l'orateur la permission de prendre la parole et, par l'intermédiaire de M. Vignes...

M. Vignes. Je vous en prie, continuez.

M. Cianfarani. ...m'a posé une question à laquelle il m'a demandé de répondre. En toute loyauté et en toute amitié je réponds en regrettant que l'on trouve cela abusif, et je remercie M. Vignes de me permettre d'achever ma réponse aussi rapidement que possible.

M. le président. C'est parfaitement régulier, monsieur Cianfarani.

M. Cianfarani. Je ne veux donc pas remonter au temps d'Hérode, mais simplement à 1906.

Je lis dans le rapport: « Enfants scolarisés: 30.000. Population: 4.478.000 ». Et, au bas de la page: « 1951-1952, enfants scolarisés: 380.000; population: 8.250.000 ».

Si bien qu'en 1906, sur un population de 4.500.000 en chiffres ronds, 30.000 enfants sont scolarisés. Depuis quarante-cinq ans, pour une population qui a doublé, la population scolaire est devenue douze fois plus grande. Cela marque incontestablement que, depuis quarante-cinq ans, la population totale de l'Algérie a à peu près doublé, tandis que la population scolaire est devenue douze fois plus grande. Cela montre, par conséquent, qu'au cours de ces quarante-cinq dernières années, l'effort de l'Algérie a été considérable et j'ajoute, messieurs, que l'Algérie ne jouit de son autonomie financière que depuis 1901 et qu'avant 1901 ces charges incombaient à la métropole. C'est depuis que l'Algérie a son autonomie financière,

depuis 1901, que vous constaterez, malgré tout, un effort incontestable pour la scolarisation des petits musulmans. Et cela aussi, c'est un hommage qu'il faut rendre à notre pays.

Par conséquent, s'il y avait un reproche à adresser, ce n'est point à l'assemblée algérienne ni aux assemblées financières, qui n'existaient pas, mais au Parlement, à la Chambre des députés qui, elle, votait le budget et de la métropole et de l'Algérie.

M. Vignes. Nous remercions M. Cianfarani des explications et des chiffres qu'il a bien voulu nous fournir. Je voulais enchaîner là-dessus en disant qu'incontestablement il y avait eu un effort, mais qu'on l'apprécie différemment suivant qu'on l'examine dans son ensemble ou qu'on tente de l'analyser.

En effet, l'effort de scolarisation est indiscutable, mais peut-être a-t-il été trop centré, dès l'origine, sur l'assimilation. L'assimilation culturelle est dans la vocation d'une puissance civilisatrice, mais je crois que les efforts entrepris pour rénover et stimuler la culture musulmane proprement dite par les établissements d'enseignement musulman n'ont pas été à la mesure de l'effort poursuivi, à un rythme accru, j'en conviens, dans le domaine de la diffusion de l'enseignement de la langue et de la culture françaises.

A l'heure actuelle même, alors que des sommes toujours plus considérables sont investies, nous en sommes toujours au régime de trois grandes medersas, trois collèges, maintenant franco-musulmans, d'enseignement secondaire et supérieur; ce qui me paraît insuffisant eu égard à la population scolaire de l'Algérie.

J'évoque toujours avec une certaine émotion le temps que j'ai passé dans une medersa à enseigner les jeunes musulmans. Je dois dire qu'ils représentaient un milieu extrêmement intéressant, d'origine modeste; très avides de culture, ils étaient les représentants les plus éminents de cette double culture qui aurait dû être, semble-t-il, notre objectif principal. J'estime, pour ma part que, sur le plan public d'un enseignement mixte franco-musulman, d'où sortent les gens dont les horizons, d'ailleurs, sont assez limités — ils peuvent être adel ou cadi —; bref, l'horizon administratif n'est pas très large pour ces jeunes boursiers qui vivent dans des conditions souvent pénibles; il aurait fallu, à un double titre, leur faciliter les débouchés, élargir leur recrutement et, peut-être, songer à nourrir davantage le corps enseignant de ces medersa.

Il existe un autre aspect de la question. Comme vous le savez, la loi de 1905, sur la séparation de l'Eglise et de l'Etat, a eu des conséquences sur l'enseignement en Algérie. Elle a fait entrer dans le domaine strictement privé une nuée de medersas privées, où l'enseignement coranique est dispensé au hasard des compétences locales. Or, ces medersas sont des auxiliaires non négligeables de l'enseignement, encore qu'on puisse discuter la qualité de la culture qu'elles dispensent. On aurait dû, là encore, fournir un effort suffisant d'organisation et d'adaptation.

D'autre part, dans l'enseignement secondaire proprement dit, ce n'est que bien tardivement — ces toutes dernières années — que l'on a introduit dans les lycées des programmes qui donnaient aux jeunes Français des notions non plus seulement élémentaires, mais honorables, d'histoire de la civilisation algérienne, qui faisaient donc pénétrer davantage la culture et la civilisation musulmanes dans des établissements d'enseignement secondaire qui, jusqu'alors, étaient strictement limités aux programmes mis en application sur le territoire métropolitain.

Il apparaît tout de même assez paradoxal, je le répète, qu'on ait dû attendre ces toutes dernières années pour que des notions nouvelles parviennent à percer les murailles très épaisses de nos lycées. J'ai été un élève du lycée d'Alger, je dois vous dire que le cycle d'enseignement s'y déroulait exactement comme à Rennes ou dans toute autre ville métropolitaine, et que si l'on abordait l'histoire de l'Algérie, on l'abordait à partir du moment où était posé le problème de la conquête de l'Algérie, singulière façon, vraiment, d'avoir des lumières sur la civilisation d'un peuple avec lequel on vit au coude à coude.

On dit aussi: il faut réclamer un rattachement intégral — et en effet, la formule peut paraître logique — tant administratif que financier à la métropole. En attendant que ce rattachement puisse s'effectuer, je pense — et là-dessus je ne serai pas en désaccord avec notre distingué rapporteur — que l'Algérie, en raison de son enrichissement qui, lui aussi, s'est accéléré ces dernières années, serait peut-être en mesure de fournir un effort, à condition qu'elle pût réformer utilement son système fiscal. Et il m'apparaît, entre autres exemples, assez singulier que le coût de l'eau soit maintenu à un niveau tellement bas, à l'heure actuelle. Je ne parle pas de l'eau qui est vendue aux citadins, je parle de l'eau qui est débitée dans l'intérieur du pays aux exploitations agricoles. Il m'apparaît, de même, curieux que l'on réduise à l'extrême — pour ne pas parler de suppression — les droits successoraux, alors qu'on augmente dans le même temps la taxe sur l'essence. Tout un ensemble de faits montre que la capacité contributive de l'Algérie n'est certainement pas près d'être épuisée, et cela appellerait une revision du système fiscal. En attendant mieux, voici qui ne serait pas inutile à l'effort de scolarisation que l'on veut entreprendre.

Il y a aussi, et je ne veux pas m'appesantir sur cet aspect du problème, les petites misères ignorées des établissements supérieurs; j'y reviendrai à l'occasion d'une proposition plus particulière...

M. le président de la commission. Dites: « les grandes misères connues »!

M. Vignes. C'est vrai! Voici un exemple, entre autres. Il est tout de même fâcheux, au moment où l'on se préoccupe de connaître mieux les déserts, où l'on envisage même de mettre en valeur le Sahara, que dis-je ? de l'équiper et de l'animer de turbines, que l'institut du Sahara de l'université d'Alger n'ait même pas de local, ne dispose même pas de crédits d'entretien suffisants et qu'il doive fonctionner avec les moyens du bord, grâce, d'ailleurs, à l'aide de professeurs de géographie qui fournissent bénévolement un effort dans l'intérêt général, effort que l'on n'est sans doute pas fondé à réclamer d'eux légitimement.

Il y a donc en bien des points des lacunes ou des insuffisances. Nous ne devons pas nous hérisser lorsqu'on met le doigt sur ces insuffisances. La meilleure façon de réaliser la fusion de gens qui vivent journellement en contact et qui, en bien des circonstances, s'ignorent — et il est douloureux d'en entendre l'aveu dans la bouche de certains vieux Algériens au soir de leur vie; ils se rappellent bien avoir fréquenté tel ou tel musulman sans être certains d'avoir pénétré à fond sa mentalité, ni surtout d'avoir connu véritablement la civilisation du peuple au milieu duquel ils ont vécu — la meilleure façon, dis-je, de réaliser cette fusion est de faire un retour sur soi-même. Sans vouloir s'accuser de tous les maux ni de tous les torts, il faut savoir les reconnaître et y remédier dans la plus large mesure possible. Nous voulons espérer que notre appel sera entendu. (*Applaudissements à gauche et au centre.*)

M. le président. Personne ne demande plus la parole dans la discussion générale ?...

La discussion générale est close.

Je consulte l'Assemblée sur le passage à la discussion de la proposition.

(*L'Assemblée, consultée, décide de passer à la discussion de la proposition.*)

M. le président. Je donne lecture de la proposition:

« L'Assemblée de l'Union française, considérant le nombre croissant d'enfants non scolarisés en Algérie (1.700.000) en 1952, alors qu'il y en avait 1.145.000 en décembre 1944, le système généralisé des classes de mi-temps, la recrudescence des effectifs pléthoriques, l'extrême insuffisance des crédits devant l'étendue des besoins.

« Emet le vœu que l'Algérie prenne les mesures financières nécessaires pour mettre fin à une situation scolaire dont le maintien compromettrait gravement son avenir;

« Invite corrélativement le Gouvernement de la République française:

« — A dresser le bilan des réalisations acquises dans tous les ordres d'enseignement et des besoins restant à satisfaire;

« — A évaluer l'effort financier permettant d'assurer une scolarisation totale dans un délai minimum;

« — A établir un nouveau plan de scolarisation pour cinq ans au maximum s'intégrant dans le plan de scolarisation totale et tenant compte du nombre actuel d'enfants non scolarisés ainsi que de l'accroissement annuel de la population enfantine;

« — A doter ce plan de ressources suffisantes notamment sous forme de subvention accordée par la métropole au fonds de progrès social de l'Algérie et destinée à financer les constructions scolaires. (Ce plan ayant pour objet essentiel de développer l'enseignement du premier degré, devra aussi tenir compte de ses incidences sur les autres ordres d'enseignement: technique et professionnel, second degré et enseignement supérieur.)

« — A utiliser d'une façon rationnelle et économique ces ressources (notamment par une simplification des procédures

administratives et financières en matière de constructions scolaires et universitaires subventionnées par l'Etat). »

J'ai été saisi d'un amendement, présenté par M. Cianfarani et les membres du groupe du rassemblement du peuple français, tendant à remplacer le troisième alinéa de la proposition par le texte suivant:

« Demande instamment que la métropole prenne en charge, pour une période de vingt-cinq ans, la majeure partie des dépenses de l'enseignement du 1er degré, en Algérie. »

M. le président. La parole est à M. Cianfarani pour défendre son amendement.

M. Cianfarani. Mesdames, messieurs, il n'est pas besoin d'insister davantage sur la portée de notre amendement. L'intervention de Mme Lefaucheux nous a permis de faire une mise au point intéressante; en outre, les explications données à la tribune m'ont paru suffisantes. Je demande donc à la commission de s'y rallier.

M. Bidet. Je demande la parole pour une explication.

M. le président. La parole est à M. Bidet.

M. Bidet. Je voudrais demander à l'auteur de l'amendement ce que, de manière tout à fait précise, il entend par: « la majeure partie des dépenses »? Sera-ce 51 p. 100, 75 p. 100, 80 p. 100, 90 p. 100?

M. Cianfarani. Le texte de la proposition présenté par la commission vise bien une « subvention accordée par la métropole... ». Une subvention peut également aller de 1 à 100 p. 100. Les termes « majeure partie des dépenses » sont plus précis. Cela ne veut pas dire une subvention de 150 à 300 millions, ou de 1 milliard 300 millions, comme M. Pinay l'avait promis. Cela veut dire la plus grande partie, la moitié tout au moins, des frais de scolarisation, puisqu'à l'heure actuelle le ministère de l'éducation nationale étudie la possibilité de prendre en charge au moins la moitié des frais de personnel.

Nous aurions pu proposer que la métropole prenne en charge tous les crédits de constructions scolaires — comme notre collègue M. Abdesselam le demande dans son intervention — ou bien que la métropole prenne en charge tous les frais de personnel de l'enseignement primaire en Algérie. Non. Nous laissons au Gouvernement de la République et à l'Assemblée nationale, souveraine, une marge, tout de même assez grande, entre une totale prise en charge et la prise en charge d'une partie substantielle en quelque sorte, des dépenses de fonctionnement. (*Applaudissements.*)

M. le président. Quel est l'avis de la commission?

M. le président de la commission. La commission s'étonne d'abord que le troisième alinéa de la proposition, qui vise également l'Algérie, disparaisse complètement pour faire place à l'amendement de M. Cianfarani. Il semble que, dans cette affaire, le concours de l'Algérie doive être mentionné. Avez-vous l'intention de supprimer complètement l'alinéa 3 et de le remplacer par votre amendement ? Ne voulez-vous pas que l'Algérie prenne, elle aussi, des mesures selon ses moyens, pour mettre fin à cette situation scolaire? Vous ne visez que le seul effort du Gouvernement de la République.

M. Cianfarani. Mon cher collègue, puisque nous ne demandons pas la prise en charge totale, par la métropole, des dépenses de scolarisation, cela implique bien que l'Algérie continuera à assumer le complément des dépenses.

M. le président de la commission. Vous pensez qu'il n'est pas nécessaire de l'encourager dans cette voie ? Alors, il ne serait pas nécessaire non plus d'encourager le Gouvernement qui, jusqu'ici, en cette matière, fait preuve d'autant de compréhension que l'assemblée algérienne. Si votre amendement tendait à insérer un alinéa 2 *bis* ou 3 *bis*, je comprendrais, mais il tend à supprimer tout ce qui a trait à l'Algérie.

M. Cianfarani. Si vous estimez que mon amendement sera plus clair en l'intitulant alinéa 2 *bis* ou 3 *bis*, je n'y vois pas d'objection.

M. le président de la commission. D'autre part, mon cher collègue, la commission n'a pas été appelée à discuter sur votre amendement qui propose cependant une modification importante, d'autant plus qu'il nécessiterait un avis de la commission des affaires financières.

M. Cianfarani. Certainement pas!

M. le président de la commission. Mais si, puisqu'il vise: « la majeure partie des dépenses... », ce n'est pas seulement une affaire culturelle, mais bien aussi financière.

D'autre part, la proposition, à l'alinéa 7, dispose: Invite le Gouvernement de la République « à doter ce plan de ressources suffisantes notamment sous forme de subvention accordée par la métropole au fonds de progrès social de l'Algérie et destinée à financer les constructions scolaires ». Vous avez donc satisfaction.

M. Cianfarani. Quelle a été, monsieur le président de la commission, la part de la métropole au fonds de progrès social ?

M. le président de la commission. Vous allez nous le dire!

Mme Malroux, *rapporteur.* Il a été très infime, 150 millions...

M. Cianfarani. Et c'est avec 150 millions que vous allez liquider la scolarisation en Algérie!

Mme Malroux, *rapporteur.* Je crois avoir signalé dans mon rapport qu'une commission allait être chargée...

M. Cianfarani. Il y a déjà eu plusieurs commissions...

Mme Malroux, *rapporteur.* ...d'établir le bilan de ce qui a été fait et des réalisations à obtenir. Je ne pense pas que nous puissions décider que la métropole va prendre en charge tel ou tel pourcentage des dépenses. Il me semble qu'il faut laisser aux membres qualifiés, dont plusieurs sont Algériens, le soin de définir quelle est la proportion des frais assumée par l'un et par l'autre, mais je ne peux pas croire que l'Algérie se désaisisse d'une part de ses prérogatives étant donné qu'elle a un budget autonome.

M. Cianfarani. Je demande à répondre à cette argumentation.

M. le président. Il vaudrait mieux que M. Cianfarani répondît d'abord; puis vous auriez la parole au nom de la commission.

M. le président de la commission. La commission en exprimant sa sympathie à M. Cianfarani s'en remet à la sagesse de l'Assemblée. (*Mouvements divers.*)

Mme Malroux, *rapporteur.* Mais elle maintient son texte.

M. le président. La parole est à M. Cianfarani.

M. Cianfarani. Je remercie M. le président de la commission de sa sympathie mais je n'accepte pas l'argumentation opposée à mon amendement. Car enfin, messieurs de l'Assemblée de l'Union française, on vient nous dire qu'une commission est en voie d'organisation, où siégeront de nombreux fonctionnaires et même des représentants de l'assemblée algérienne, lesquels seront plus habilités que vous-mêmes pour fixer le pourcentage de frais que la métropole pourra ou ne pourra pas assumer dans l'œuvre de scolarisation de l'Algérie.

Allons, messieurs, vous êtes l'Assemblée de l'Union française, le problème vous a été posé dans toute sa netteté, et vous en pouvez mesurer les conséquences dramatiques.

En présence de cette situation, que nous propose-t-on ? Un vœu pieux.

M. le président de la commission. Non.

M. Cianfarani. Un vœu pieux.

M. Bidet. Votre texte aussi!

M. Cianfarani. Pardon! mon texte est plus positif.

Vous demandez à la métropole de subventionner, mais elle subventionne depuis toujours...

M. Schmitt. Elle subventionne tant de choses!

M. le président de la commission. Je demande la parole.

M. Cianfarani. ...l'œuvre de progrès social et l'œuvre de scolarisation. Il s'agit maintenant de mettre fin à ce drame et de demander à la métropole d'étudier le problème sous l'angle non seulement algérien, mais national, et de prendre les mesures nécessaires pour mettre fin à cette situation.

Mme Malroux, *rapporteur.* C'est exactement ce que dit notre texte. Pourquoi voulez-vous substituer la métropole à l'Agérie ?

M. Cianfarani. Nous n'avions pas besoin de tous ces débats pour obtenir des subventions. La métropole en accorde tous

les ans, des subventions. Il ne s'agit plus de subventions, mais de prise en charge, d'une façon nette, des dépenses de scolarisation en Algérie.

En tout cas, je remercie la commission de ne pas s'opposer à notre amendement et de laisser l'Assemblée souveraine. L'Assemblée dira si elle veut que la métropole prenne une part plus importante à la réalisation de la scolarisation totale en Algérie, ou bien si elle s'en remet aux errements traditionnels. Le syndicat national a demandé que la métropole prenne en charge les dépenses de constructions scolaires. Mais que ce soient les dépenses de construction ou de personnel peu importe, il faut qu'un effort soit réalisé rapidement à ce sujet.

M. le président. Monsieur Cianfarani, je voudrais une précision. Le président de la commission a déclaré que la commission vous proposait de présenter votre amendement à l'Assemblée, non pas à la place de l'alinéa 3 mais comme alinéa 2 *bis* ou 3 *bis*. Vous êtes bien d'accord ?

M. Cianfarani. Oui, monsieur le président.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?...

M. le président de la commission. Le président de la commission serait d'avis de demander un bon mouvement à M. Cianfarani et de ramener cette période de vingt-cinq ans à dix ans par exemple.

M. Cianfarani. Volontiers. Que peut-on refuser au président de la commission des affaires culturelles ?

M. le président. Après les différentes modifications apportées à l'amendement en séance, j'en redonne lecture :

« Amendement tendant à insérer à l'alinéa 2 *bis* le texte suivant :

« Demande instamment que la métropole prenne en charge, pour une période de dix ans, la majeure partie des dépenses de l'enseignement du premier degré en Algérie ».

M. Bidet. Je demande la parole pour expliquer mon vote.

M. le président. La parole est à M. Bidet.

M. Bidet. Je suis un peu surpris de l'allure que prend cette discussion, qui devient un vrai « marchandage ». L'amendement initial visait une période de vingt-cinq ans ; on suggère maintenant dix ans. Voilà peut-être une question indiscrète, mais quel était donc le critère qui avait permis de demander cette prise en charge pendant vingt-cinq ans ? J'aimerais obtenir une réponse pour éclairer mon vote.

Je me demande en outre, si cet amendement est adopté, si nous n'allons pas détruire toute l'économie du texte. Il faut réfléchir en pareille matière, se garder d'improviser et, en tout cas, de créer des illusions. Pensons-nous sérieusement que cette proposition, avec l'amendement, sera retenu par le Gouvernement français ? Etant donné le passé, nous pouvons dire qu'elle ira dormir d'un sommeil quasi éternel dans les cartons des ministères. Voilà le danger. Or, nous voulons réussir.

Mme Mairoux, *rapporteur.* Pas du tout !

M. le président de commission. Mais non !

M. Bidet. Quant à moi, je veux bien le voter. Je parle de l'amendement, et non pas de la proposition.

Je demande à notre ami M. Cianfarani de réfléchir et de voir s'il ne serait pas nécessaire de remettre le texte sur le chantier et, par conséquent, d'en demander le renvoi en commission. (*Protestations au centre.*)

M. Abdesselam. Ah non !

M. le président. La parole est à M. Cianfarani.

M. Cianfarani. Notre ami M. Bidet me demande de réfléchir. Je lui rappelle qu'il y a quarante ans j'étais secrétaire général de l'amicale de l'enseignement des indigènes de l'Algérie...

M. Bidet. Je vous ai connu à ce moment-là.

M. Cianfarani. ... par conséquent, ces questions font l'objet de mes réflexions depuis de nombreuses années. Et si nous en venons à demander que, pendant vingt-cinq ans, la métropole prenne cela en charge, c'est parce que nous avons la conviction que le problème est tellement vaste et lourd de conséquences financières qu'il faudra au moins cette période pour en arriver à une solution totale. (*Très bien ! très bien !*)

Le président de la commission des affaires culturelles me demande de réduire ce laps de temps à dix ans. Acceptons toujours ; nous verrons bien, au bout de dix ans, s'il faudra une reconduction pour dix autres années. (*Mouvements divers.*)

Il paraît que ce n'est pas sérieux ? Ce qui serait sérieux, c'est d'avoir fait un beau débat et de voter ensuite une motion demandant à la métropole de continuer à subventionner la scolarisation en Algérie, alors que vous savez l'aide constante que la métropole a toujours apporté à l'Algérie dans ce domaine, comme dans d'autres.

M. Alfred Bour. Pourrions-nous savoir dans quelle proportion, à l'heure actuelle, la métropole subventionne l'enseignement du premier degré en Algérie ? Le mot « subventionner » est très vague, et peut signifier des sommes allant d'un à plusieurs centaines de millions.

M. le président. Messieurs, revenons à la discussion.

M. Alfred Bour. Cela fait partie de la discussion, monsieur le président.

M. Cianfarani. Tout à l'heure, le rapporteur nous a indiqué un chiffre...

Mme Mairoux, *rapporteur.* 150 millions.

M. Cianfarani. J'ai, comme référence, un télégramme adressé en Algérie, après une entrevue avec le président du conseil où l'on promettait une participation de 1.300 millions. Le rapporteur et la commission savent que le ministère de l'éducation nationale envisagent de prendre en charge au budget de la métropole la moitié au moins des frais de personnel de l'enseignement indigène. Nous aurions pu demander dans notre amendement, que la métropole prenne en charge la moitié des dépenses de personnel, et nous avions la partie belle, puisque cette question est à l'étude, mais était-ce sérieux ? Nous avions l'air d'enfoncer des portes ouvertes ; nous demandons que la métropole envisage son effort sur un plan beaucoup plus étendu, laissant le soin aux commissions de l'Assemblée nationale, d'en évaluer les incidences.

M. le président. La parole est à M. le président de la commission.

M. le président de la commission. Etant donné la tournure du débat et l'importance de la question, la commission pourrait être amenée à demander le renvoi de l'amendement devant elle.

M. Cianfarani. Pour ne pas perdre de temps, nous retirons notre amendement et nous prenons acte.

M. le président. L'amendement de M. Cianfarani est retiré.

Je signale à l'Assemblée que je suis également saisi d'un amendement présenté par M. Begarra et les membres du groupe socialiste et apparentés tendant à rédiger comme suit le 7e alinéa :

« A établir un nouveau plan de scolarisation renouvelable tous les cinq ans au maximum, s'intégrant dans le plan de scolarisation totale et tenant compte du nombre actuel d'enfants non scolarisés ainsi que de l'accroissement annuel de la population enfantine (le premier plan quinquennal devra être conçu de manière à atteindre un point d'équilibre où les constructions scolaires seront suffisantes pour résorber l'excédent annuel de la population enfantine, point d'équilibre à partir duquel le nombre d'enfants restant à scolariser doit diminuer d'année en année ».

La parole est à M. Detraves pour défendre cet amendement.

M. Detraves. L'amendement de mon ami M. Bégarra présente pour nous l'avantage de renforcer notre texte auprès du Gouvernement en fournissant des précisions sur l'organisation que nous entendons établir tout au moins pour le premier plan quinquennal.

Nous nous trouvons devant un contingent important d'enfants non scolarisés. On parle de 1.700.000, effectif qui peut faire venir le rouge de la honte à notre front de Français et qui, vous le savez, peut s'aggraver chaque année de 150.000 enfants environ qui représentent l'excédent annuel de la population en Algérie. Si donc, dans les cinq premières années de la réalisation du plan de scolarisation un effort suffisant n'est pas fait pour résorber au moins cet excédent de 150.000 de la population enfantine, il est évident que le problème ne sera jamais résolu et qu'augmentera sans cesse le nombre des enfants non scolarisés. Nous voulons que, dans cinq ans au maximum, nous

puissions avoir fait face à cette augmentation annuelle de 150.000 et qu'à partir de ce moment nous ayons attaqué l'énorme contingent des enfants encore non scolarisés. Il me paraît indispensable de compléter, dans ce sens, le septième paragraphe de la proposition.

M. le président. Votre amendement tend à remplacer l'alinéa en question.

M. le président de la commission. Monsieur le président, il est dit « rédiger comme suit le nouvel alinéa ».

M. le président. C'est donc une nouvelle rédaction de l'ensemble du septième alinéa.

La parole est à Mlle Le Ber.

Mlle Le Ber. Je voudrais vous signaler, monsieur le président, que j'ai déposé sur le septième alinéa un amendement qui va donc devenir un sous-amendement de l'amendement présenté par M. Bégarra.

M. le président. Effectivement, il s'agit d'un sous-amendement ainsi libellé.

« Ajouter à la fin du septième alinéa le membre de phrase suivant: « et également du nombre d'instituteurs ».

La parole est à Mlle Le Ber pour soutenir son amendement.

Mlle Le Ber. Mon amendement demande, dans l'établissement de ce plan de scolarisation, de tenir compte du nombre d'instituteurs. En effet, il est parfaitement inutile d'avoir des bâtiments si nous n'avons pas de maîtres pour instruire.

Nous serions alors menacés par le danger — que j'ai plusieurs fois signalé — des classes surchargées. Parce qu'il y a de la place, on institue des classes de cent enfants avec un seul instituteur, moyennant quoi, aucun enfant n'apprend rien ou tout au moins pas grand'chose. Les résultats sont probants.

M. Bidet. J'ai fait des classes de cent cinq élèves et ils apprenaient quelque chose, mademoiselle!

M. Jean Guiter. Vous étiez un maître exceptionnel. (*Sourires.*)

M. Bidet. Mais ce n'est pas pour dire que je suis partisan de cette méthode.

Mlle Le Ber. On nous a cité, il y a deux ou trois ans je crois, des écoles construites en Afrique noire pour lesquelles aucun instituteur n'avait pu être trouvé. Par conséquent, il faut tenir compte du nombre des maîtres. Etant donné qu'il ne faut pas plus longtemps pour construire des écoles que pour former des instituteurs, on peut très bien tenir compte des possibilités prévisibles d'instituteurs pour réaliser un plan de scolarisation.

M. le président. Personne ne demande la parole contre le sous-amendement qui vient d'être défendu par Mlle Le Ber ?...

Quel est l'avis de la commission ?...

Mme Malroux, *rapporteur.* La commission accepte ce sous-amendement.

M. le président. Je vais donc mettre aux voix le sous-amendement présenté par Mlle Le Ber, qui viendra prendre, éventuellement sa place dans le texte proposé par M. Bégarra.

(*Le sous-amendement, mis aux voix, est adopté.*)

M. le président. J'en reviens à l'amendement présenté par M. Bégarra.

Quel est l'avis de la commission ?...

Mme Malroux, *rapporteur.* La commission accepte l'amendement.

M. le président. Je vais donc consulter l'Assemblée sur l'ensemble de l'amendement de M. Bégarra, complété par le sous-amendement de Mlle Le Ber qui vient d'être voté par l'Assemblée.

M. Pialoux. Je demande la parole pour une explication de vote.

M. le président. La parole est à M. Pialoux pour un explication de vote.

M. Pialoux. Le sous-amendement de Mlle Le Ber que nous venons de voter ajoute-t-il un membre de phrase au septième alinéa de la proposition ?

M. le président de la commission. Non!

M. le président. Il vient prendre place, et je ne pense pas me tromper, dans l'amendement de M. Bégarra. Après: « et tenant compte du nombre actuel d'enfants non scolarisés... », on ajouterait: « et également du nombre d'instituteurs ».

M. Pialoux. Il y avait là une indication que je tenais à faire préciser.

M. le président. Dans ces conditions je mets aux voix l'ensemble de l'amendement.

(*L'ensemble de l'amendement, mis aux voix, est adopté.*)

M. le président. Je vais consulter l'Assemblée sur l'ensemble de la proposition de loi qui vient d'être ainsi modifiée.

La parole est à M. Boiteau pour une explication de vote.

M. Boiteau. Mesdames, messieurs, le plan de vingt ans de scolarisation de l'Algérie dont nous nous sommes plusieurs fois entretenus, est en complète « déconfiture », reconnaissent l'auteur et le rapporteur de la proposition. Nous apprenions, au mois de novembre dernier, que le Gouvernement français refusait un crédit de 32 milliards pour l'éducation en Algérie, crédit demandé par l'assemblée algérienne elle-même.

On vote des crédits pour des travaux d'initiative communale concernant les écoles mais il arrive que pour certaines communes les crédits votés disparaissent. Le Gouvernement et M. Léonard gouverneur socialiste de l'Algérie « gèlent » en effet ces crédits. (*Protestations à gauche.*)

On a besoin de maîtres, dites-vous, mais le Gouvernement se propose de chasser des écoles ceux qui montreraient qu'ils ne sont pas tout à fait d'accord avec la politique. Cependant, les élus colonialistes et l'administration sont inquiétés par une véritable lame de fond populaire en faveur de la scolarisation, d'où des propositions de plans qui n'engagent en fait à rien.

On ne parle même plus, dans le rapport, d'un chiffre quelconque pour les crédits nécessaires, c'est en effet plus prudent.

L'accueil qui vient d'être fait par ailleurs, par les groupes socialiste et du mouvement républicain populaire à l'amendement de M. Cianfarani qui invitait d'une façon un peu trop précise à leur gré le Gouvernement à faire quelque chose, montre assez quelle est en réalité la valeur de la proposition.

Nous ne prendrons donc pas part au vote sur cette proposition par laquelle le groupe socialiste essaie de voiler ses responsabilités effectives dans la situation scolaire de l'Algérie.

Cette situation, plus que critique, ne provient ni des architectes, ni des entrepreneurs qui, s'ils ont certaines responsabilités ne sont certes pas les principaux responsables. Elle provient, et vous le savez, du fait qu'on ne peut avoir à la fois des crédits pour la guerre et des crédits pour l'amélioration du niveau social.

Les mots « plan quinquennal » ne sont pas des mots magiques. Vous pourrez faire tous les plans quinquennaux que vous voudrez dans un régime impérialiste; ce sont les impératifs de l'impérialisme qui prévaudront et les plans resteront des plans, pour ne pas dire « en plan ». (*Sourires.*)

M. Tétau. C'est un beau jeu de mots!

M. Boiteau. Vous ne pouvez mener à la fois une politique de guerre et une politique scolaire dans les pays coloniaux. Or, les auteurs de la proposition ont apporté leur soutien à la guerre d'Indochine, ils ont voté les crédits demandés pour la poursuite de cette guerre, alors que quatre mois de ces dépenses suffiraient à construire toutes les écoles nécessaires en Algérie.

Ils soutiennent le régime colonialiste qu'ils voudraient seulement voir amendé, c'est-à-dire plus durable et le régime colonialiste a surtout besoin de fellahs et de manœuvres, mais le moins possible d'ouvriers qualifiés, d'ingénieurs, de techniciens et d'intellectuels...

M. Reverbori. C'est la théorie communiste ?

M. Boiteau. ...car les sociétés milliardaires ne veulent pas se priver des grands profits qu'elles tirent d'une main-d'œuvre à bon marché.

En vérité, la scolarisation complète, en Algérie comme dans les autres pays coloniaux, ne sera possible que lorsqu'un autre gouvernement de la France mènera enfin une politique de paix, tandis que les peuples coloniaux, enfin libres de disposer d'eux-mêmes, gèreront leurs propres affaires.

M. Bidet. Comme derrière le rideau de fer!

Un conseiller au centre. Vous pourriez peut-être changer de thème, monsieur Boiteau.

M. Touré. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Touré pour expliquer son vote.

M. Touré. Mesdames, messieurs, la proposition qui nous est soumise soulève une des principales questions qui constituent la préoccupation dominante des territoires d'outre-mer.

Question importante, en effet, car c'est par elle, grâce à la diffusion de la langue française, que se réalisera l'interpénétration des races que nous souhaitons entre les peuples qui composent l'Union française.

De ce fait, cette proposition n'intéresse pas seulement l'Algérie, mais aussi l'Afrique noire où l'on a étudié ce problème de l'enseignement. Mais, s'il peut être injuste de dire qu'on n'a pas fait grand'chose dans ce domaine, il est peut-être inexact de dire qu'on a fait tout l'effort qui s'imposait pour donner à nos enfants l'instruction à laquelle ils ont droit.

Bien qu'on ait longuement et très joliment parlé de l'enseignement, de son rôle aussi bien éducatif que d'assimilateur infaillible, on n'a pas fait les efforts en rapport à tout ce qu'on attendait de ce service d'un intérêt hautement social. Ainsi, au lieu d'un programme de grande envergure qui eût permis de toucher la masse, on s'est contenté et l'on se contente encore de solutions de facilité. On améliore ce qui a été fait dans la hâte et pour des nécessités temporaires. Il ne faut pas oublier qu'en Afrique noire les écoles n'ont pas tendu, au début, à ouvrir les cœurs et les esprits des populations, mais surtout à former des auxiliaires indispensables aux besoins de l'administration et du commerce.

L'enseignement, aussi bien en Algérie qu'en Afrique noire, doit être organisé. Cette réorganisation s'impose d'autant plus que non seulement les premiers besoins se sont accrus, mais qu'il existe aujourd'hui un nombre très important de jeunes gens en âge scolaire. Il faudrait élever le niveau des études, multiplier les écoles élémentaires et surtout améliorer la condition matérielle des instituteurs pour sauvegarder leur indépendance et asseoir leur autorité. Il serait très grave et compromettant, pour le résultat de l'œuvre entreprise, de laisser des maîtres dévoués aux prises avec des difficultés matérielles qui pourraient finir par avoir raison des meilleures volontés. Ils s'épuisent, ne l'oublions pas, à apprendre les éléments d'une langue qui n'est pas celle des élèves. Il serait catastrophique de les laisser envahir par le découragement.

Il faut aussi réorganiser l'enseignement pour supprimer les contradictions dont ce service est riche. Ainsi, alors qu'on prend des textes pour rendre l'enseignement obligatoire, certaines régions ne possèdent pas encore d'écoles et les établissements existants ont des classes de quatre-vingt à cent élèves. C'est inconcevable!...

Sous le bénéfice de ces observations, et en souhaitant surtout que l'effort demandé pour l'Algérie puisse profiter à l'Afrique noire, le groupe des indépendants d'outre-mer votera la proposition qui lui est soumise. (*Applaudissements à gauche et au centre.*)

M. le président. La parole est à M. Bidet, pour expliquer son vote.

M. Bidet. Mesdames, messieurs, je ne voudrais pas que tombât dans un froid silence l'intervention du conseiller communiste de service.

Mlle Le Ber. C'est un signe de mépris!

M. Bidet. Nous avions autrefois l'habitude d'entendre, après chaque intervention, un tonnerre d'applaudissements; aujourd'hui, le groupe communiste se borne à un délégué par séance, c'est la meilleure preuve, par le fait, de l'intérêt qu'il porte à l'Union française.

M. Jean Guiter. C'est un observateur américain! (*Sourires.*)

M. Bidet. Je voudrais aussi le féliciter de sa modestie. Il a parlé d'architectes, de constructeurs: s'il n'a point fait mention de démolisseurs, c'est évidemment pour ne rien dire de son propre groupe. Les communistes sont, en effet, sur le plan des démolitions, orfèvres en la matière.

Cela dit, j'ajoute que le groupe socialiste votera le texte en discussion. Une fois de plus, l'Assemblée vient de se passionner pour les questions d'enseignement. J'ai parlé tout à l'heure de propositions qui dorment d'un pieux sommeil dans les cartons des ministères; je voudrais cette fois exprimer l'espoir que cette proposition recevra, enfin, un sort favorable.

Le groupe socialiste veillera qu'elle soit suivie d'effet. Il en prend l'engagement et ce sera la meilleure démonstration de l'honnêteté de la position qu'il prend aujourd'hui. (*Applaudissements à gauche et au centre.*)

M. le président. Personne ne demande plus la parole ?

Je mets aux voix la proposition dont je donne une nouvelle lecture:

« L'Assemblée de l'Union française,

« Considérant le nombre croissant d'enfants non scolarisés en Algérie (1.700.000) en 1952, alors qu'il y en avait 1.140.000 en décembre 1944, le système généralisé des classes de mi-temps, la recrudescence des effectifs pléthoriques, l'extrême insuffisance des crédits devant l'étendue des besoins,

« Émet le vœu que l'Algérie prenne les mesures financières nécessaires pour mettre fin à une situation scolaire dont le maintien compromettrait gravement son avenir;

« Invite corrélativement le Gouvernement de la République française:

« A dresser le bilan des réalisations acquises dans tous les ordres d'enseignement et des besoins restant à satisfaire;

« A évaluer l'effort financier permettant d'assurer une scolarisation totale dans un délai minimum;

« A établir un nouveau plan de scolarisation renouvelable tous les cinq ans au maximum, s'intégrant dans le plan de scolarisation totale et tenant compte du nombre actuel d'enfants non scolarisés, ainsi que de l'accroissement annuel de la population enfantine (le premier plan quinquennal devra être conçu de manière à atteindre un point d'équilibre où les constructions scolaires seront suffisantes pour résorber l'excédent annuel de la population enfantine, point d'équilibre à partir duquel le nombre d'enfants restant à scolariser doit diminuer d'année en année) et également du nombre d'instituteurs.

« A doter ce plan de ressources suffisantes, notamment sous forme de subvention accordée par la métropole au fonds de progrès social de l'Algérie et destinée à financer les constructions scolaires. (Ce plan ayant pour objet essentiel de développer l'enseignement du premier degré, devra aussi tenir compte de ses incidences sur les autres ordres d'enseignement: technique et professionnel, second degré et enseignement supérieur);

« A utiliser d'une façon rationnelle et économique ces ressources (notamment par une simplification des procédures administratives et financières en matière de constructions scolaires et universitaires subventionnées par l'Etat). »

(*La proposition, mise aux voix, est adoptée.*)

M. le président. Je dois faire connaître à l'Assemblée que la commission propose de rédiger comme suit le titre de la proposition:

« Proposition tendant à inviter le Gouvernement de la République française à établir un nouveau plan de scolarisation pour l'Algérie et à le doter de ressources suffisantes, tant algériennes que métropolitaines, en vue d'assurer la scolarisation totale dans les délais minima. »

Il n'y a pas d'opposition ?...

Le nouveau titre est adopté.

— 6 —

UNION FRANÇAISE. — CREATION D'UN FONDS SPECIAL DE DEVELOPPEMENT DE LA PRODUCTION AURIFERE

Discussion d'une proposition; adoption.

M. le président. L'ordre du jour appelle la discussion de la proposition de MM. Laurin, Delmas, Foccart, Lhuillier, Oudard et des membres du groupe du rassemblement du peuple français, tendant à inviter le Gouvernement à créer un fonds spécial de développement de la production aurifère pour développer et moderniser l'équipement des exploitations minières de l'Union française, réduire le prix de revient de l'or et assurer la rentabilité de sa production. (N°s 235, année 1951, 443, année 1952 et 9, année 1953).

La parole est à M. le rapporteur.

M. Schmitt, *rapporteur de la commission des affaires économiques.* Mesdames, messieurs, la proposition que j'ai l'hon-

neur de rapporter devant vous a été déposée par nos collègues depuis assez longtemps, et si elle n'a pas été rapportée plus tôt, c'est parce qu'à la période de juillet 1951, les travaux en commission ont été stoppés et nous nous sommes trouvés dans l'impossibilité de vous fournir le rapport en séance publique à une date plus rapprochée.

Ce rapport a été déposé au mois de décembre. Je tiens à vous rappeler que la proposition à laquelle il s'applique n'est pas unique en son genre puisqu'elle est doublée d'une proposition tout à fait analogue, déposée sur le bureau de l'Assemblée nationale mais qui n'a pas encore été étudiée en séance publique, et qu'elle suit une proposition analogue, mais non identique, déposée au Conseil de la République et déjà discutée par cette Assemblée.

La question est celle de l'état difficile où se trouvent les exploitations d'extraction aurifère tant dans la métropole que dans l'outre-mer et, en ce qui nous concerne particulièrement, dans l'outre-mer.

L'exposé des motifs de la proposition nous éclaire sur la partie majeure de cette difficulté: c'est une disparité entre l'augmentation du coût de fabrication du produit et l'augmentation correspondante de vente du même produit. Les deux coefficients n'ayant pas suivi des courbes analogues, il s'ensuit que certaines exploitations, rentables et valables en 1935 ou en 1938, ne le sont plus maintenant et que la situation, dans certains cas, est difficile.

Je ne vous donnerai pas plus de détails sur les chiffres, et je vous renvoie pour cela tant à la proposition qu'au rapport déposés. Les inconvénients suscités par cet état de choses sont, d'après ce que nous dit l'auteur de la proposition — et je le suivrai volontiers — que les entreprises dont la situation est difficile sont amenées soit à négliger les filons, soit à abandonner progressivement l'exploitation des alluvions moyennement riches pour se concentrer sur les alluvions de plus en plus riches.

Pratiquement, la conclusion est conforme, lorsque nous la tirons de ces prémisses, de ce que nous trouvons en étudiant les chiffres, c'est-à-dire que la quantité en poids d'or extraite annuellement dans l'Union française va en diminuant d'année en année.

Une proposition, dont la commission des affaires économiques m'avait déjà fait l'honneur de me confier le rapport, avait étudié un des aspects de la question. C'est la proposition de M. Palewski, dont nous devions être saisis pour avis. Il s'agissait d'étudier les conditions techniques d'amélioration.

Le point de vue qui nous est aujourd'hui soumis est plus particulier puisqu'il s'agit de financement. Les entreprises en question se trouvent, comme l'indique l'auteur, dans des conditions financières difficiles; depuis de nombreuses années leur production diminue. Par suite, il leur est difficile de faire les investissements nécessaires tendant à augmenter leurs possibilités d'extraction. Et l'auteur de la proposition nous soumet l'idée de créer un fonds de développement de la production aurifère, fonds de soutien basé sur la notion suivante: avances, dans des conditions économiques et financières très larges, aux entreprises en difficulté de sommes assez importantes pour leur permettre un investissement matériel et mécanique augmentant leurs possibilités d'exploitation.

Un certain nombre de difficultés se présente; en particulier, je vous rappellerai brièvement celle qui m'apparaît avec le plus de netteté et d'acuité: tout investissement — sauf ceux à fonds perdus, exclus par le projet — doit être remboursé quelque jour; par conséquent, des frais d'amortissement, à défaut d'intérêts, viendront charger les frais d'exploitation successifs et ultérieurs, rendant plus difficile la réalisation recherchée.

Je sais bien que l'auteur de la proposition suggère le principe d'un taux extrêmement bas et d'une durée extrêmement longue d'amortissement. Il est évident que, si nous le suivions, nous devrions aller dans le sens qu'il indique, toute modification de structure faisant obstacle à l'efficacité du fonds. La question a été étudiée minutieusement dans le rapport. Je ne veux qu'attirer en quelques mots votre attention sur un certain nombre de points.

L'auteur de la proposition est parti de cette idée que le prix imposé de l'or de 35 dollars l'once était seul responsable de la situation pénible de l'industrie aurifère dans l'Union française. Cette allégation ne semble pas avoir été intégralement vérifiée par les faits. Comme vous le savez, à la fin de 1951, le fonds monétaire international a modifié sa politique et rapporté l'interdiction de vente de l'or à un prix autre que celui de 35 dollars l'once, sous la forme de l'or industriel. Cependant, après certaines fluctuations inévitables du marché, le cours s'y est établi environ à 10 p. 100 au-dessus de ces 35 dollars l'once. Ces calculs sont, naturellement, un peu inexacts, un peu flous; je m'en excuse; toutefois, l'ordre de grandeur reste à peu près inchangé.

Par conséquent, comme l'auteur de la proposition espérait financer partiellement son fonds d'investissements par l'augmentation permanente et régulière de ce prix de l'or à l'exportation, une difficulté surgit; la commission des affaires économiques, non plus que son rapporteur, ne pense pas que le prix de l'or soit appelé à monter d'une façon progressive, régulière et, pourrait-on dire, illimitée, ainsi que le sous-entend la proposition. Il faudrait donc envisager le financement sur un plan strictement économique et non pas sur un plan économico-financier.

Dans son excellent rapport, M. le rapporteur de la commission des affaires financières n'est pas, sur tous les points, en accord avec moi. Il retient quelques éléments nouveaux que je ne discute pas; j'espère, de mon côté, qu'il reconnaîtra ici la nécessité d'un financement plus économique que financier.

Une autre difficulté vient de ce que la mécanisation doit être conduite avec prudence. Ce n'est pas dans cette Assemblée qu'il faut rappeler que certaines mécanisations trop poussées alourdissent plus les frais généraux que l'utilisation de méthodes plus élémentaires, voire rustiques; que le matériel insuffisamment robuste est d'un entretien onéreux. Mais je ne m'attarderai pas sur cette condition de prudence, car les utilisateurs sont qualifiés pour apprécier les investissements, compte tenu de l'augmentation concomitante des frais généraux. Je n'ai voulu qu'attirer l'attention de l'Assemblée sur cette question.

Cependant, il est évident qu'il faut faire quelque chose. Au cours de la discussion en commission des affaires économiques, une autre solution fut envisagée, *a priori* intéressante et flatteuse, celle des primes et des surprimes à la production. Mais ce n'est pas notre propos, et nous ne pensons pas qu'il faille subordonner la proposition qui nous est soumise à l'établissement éventuel de telles primes ou surprimes.

Nous estimons que, dans son principe, la proposition est légitime; que du matériel doit être placé dans différentes entreprises, et non seulement dans l'industrie minière — plus spécialement aurifère — mais dans toutes les branches de l'industrie française, tant métropolitaine que d'outre-mer, qui souffre de la vétusté comme de l'insuffisance de son matériel. Donc, nous ne saurions en aucun cas nous opposer à un procédé qui permette son rajeunissement et son amélioration; mais nous n'avons pas cru, à la commission des affaires économiques, que le moyen aujourd'hui proposé fût susceptible, à lui seul, d'obtenir tous les résultats que s'était assigné l'auteur de la proposition. C'est un palliatif; ce n'est pas la solution du problème et certaines précautions doivent être prises dans son application. Toutefois, la création d'un fonds de soutien pour l'amélioration de la production aurifère est d'une utilité évidente. C'est pourquoi nous demandons à l'Assemblée de bien vouloir, adoptant les conclusions de la commission, donner un avis favorable à la proposition que lui ont soumise nos collègues. (*Applaudissements à gauche, au centre et sur les bancs des Etats associés.*)

M. le président. La parole est à M. le rapporteur pour avis de la commission des affaires financières.

M. Louis Delmas, *rapporteur de la commission des affaires financières, saisie pour avis.* Mesdames, messieurs, le rapport pour avis de la commission des affaires financières vous a été distribué; je ne vous en donnerai donc pas lecture, me bornant à le commenter brièvement.

Mon collègue M. Schmitt vous a dit que la commission des affaires financières et celle des affaires économiques aboutissaient à la même conclusion, bien qu'étant, dans l'exposé des motifs, en désaccord sur quelques points.

Le point essentiel développé par la commission des finances est celui du prix de l'or. La commission des affaires économiques pensait que le prix de 35 dollars l'once n'était plus un prix imposé depuis que l'or industriel peut être vendu sur le marché libre. La commission des finances n'a pas admis ce point de vue, estimant — sans doute avec raison — que tant que le Trésor américain maintiendra le prix d'achat de l'or au chiffre de 35 dollars l'once, le cours sur le marché libre ne pourra guère dépasser ce prix; le chiffre de 38 dollars avancé par le rapporteur de la commission des affaires économiques était tout à fait normal, une prime de 10 p. 100 n'étant pas exagérée.

Le rapport de la commission des finances a d'autant plus appuyé ce que je viens d'énoncer que depuis quelques mois,

aussi bien de la part des premiers ministres du Commonwealth qu'aux Etats-Unis mêmes, une campagne s'est ouverte en vue d'augmenter le prix de l'or.

Je ne reprendrai pas ici les controverses qui s'élevèrent au Fonds monétaire international, à Mexico, au mois de septembre 1952, dans une réunion où intervinrent aussi bien M. Snyder, secrétaire au Trésor des Etats-Unis, que M. Pilimlin, délégué de la France. Je rappellerai seulement la déclaration ultérieure par laquelle M. Havenga exprimait à la radiodiffusion mexicaine sa satisfaction quant aux premiers résultats obtenus; il disait notamment ceci:

« 1° Sans une augmentation de la réserve or dans les autres pays que le pays dollar, il y a peu d'espoir d'arriver à une stabilité des changes et à l'élimination des restrictions discriminatoires imposées au commerce;

« 2° L'or continuera d'être absorbé par la thésaurisation au lieu d'accroître la réserve monétaire des gouvernements, aussi longtemps que ceux-ci s'efforceront de fixer le prix de l'or à un niveau artificiel. »

M. Havenga a précisé, d'autre part, qu'il prévoyait que, d'ici 1960 — vous voyez qu'il est assez prudent — la valeur de la production d'or et d'uranium combinée s'élèverait à 250 millions de livres par an et que, d'ici là, le prix de l'or serait augmenté.

Aux Etats-Unis, si j'en crois une dépêche de l'A. F. P. du 27 septembre, il n'est pas impossible qu' « une détérioration continue des exportations américaines, notamment sous l'influence des restrictions d'importations par les pays ne disposant pas, en dollars, de ressources nécessaires à des achats aux Etats-Unis, amène le gouvernement de Washington à envisager plus favorablement le point de vue d'autres pays sur le triple plan monétaire de l'or et des échanges internationaux. Le relèvement des prix de revient américains, sous l'influence de l'inflation motivée en partie par les récentes concessions salariales, ainsi que par un ralentissement des exportations, pourrait également militer dans ce sens. — Toutefois, il ne semble pas que ce soit avant plusieurs mois que le climat puisse devenir favorable à l'étude approfondie de mesures concrètes ayant pour but le rétablissement de la libre convertibilité des monnaies; l'adoption d'un prix de l'or tenant compte du fléchissement du pouvoir d'achat du dollar, devrait, à ce moment, être inévitablement envisagée. »

Ainsi donc, il est à peu près certain que nous pouvons espérer, non pas dans les prochains mois, mais d'ici deux ou trois ans, une revalorisation du prix de l'or; par conséquent, la proposition qui vous a été soumise et dont les conclusions sont basées sur cette revalorisation peut être adoptée.

La commission des affaires financières a ajouté *in fine* un paragraphe — concernant surtout les orpailleurs autochtones d'Afrique occidentale française — que je voudrais souligner tout particulièrement:

« Pour ce qui est des garanties financières à exiger des emprunteurs, visées par le rapport de la commission des affaires économiques, la commission des finances a été d'accord pour les faire siennes, à la condition que ces garanties réelles ne fassent pas obstacle à l'octroi de prêts éventuels à des orpailleurs autochtones groupés en coopératives de production. »

C'est sous le bénéfice de ces observations que votre commission des affaires financières vous propose de donner un avis favorable à la proposition dont M. le président vous donnera lecture. (*Applaudissements au centre, à gauche et sur les bancs des Etats associés.*)

M. le président. La parole est à M. Reverbori.

M. Reverbori. Mesdames, messieurs, après les excellents rapports de nos collègues MM. Schmitt et Delmas, j'aurai, parlant au nom de mes amis socialistes, peu de choses à ajouter, d'autant que nous donnerons volontiers notre accord au texte même de la proposition de résolution.

Je ne ferai donc que quelques commentaires rapides et j'en tirerai des conclusions que, j'en suis persuadé, vous voudrez bien approuver.

La première constatation que je me permettrai de faire, c'est que le problème de l'or industriel est faussé à la base parce que le problème de l'or monnayé est lui-même faussé à la suite des guerres de 1914-1918 et 1939-1945, et même des accords de Bretton-Woods.

Nos rapporteurs ont fort bien montré que le prix officiel actuel de 35 dollars l'once ne correspond pas à la réalité. Le Commonwealth en demande la majoration à laquelle, tôt ou tard, devront consentir les Etats-Unis.

Quant aux prix pratiqués sur la place de Paris, ils ne représentent plus grand chose de sérieux, qu'il s'agisse du prix de l'or au pair, à 393 francs le gramme, du prix de l'or au cours du dollar noir, à 455 francs le gramme, ou même du prix de l'or libre à 504 francs.

En réalité, l'or — bien qu'étant devenu à la fois une valeur de refuge et une valeur de spéculation — est une matière ayant subi un pourcentage d'augmentation très réduit depuis 1914: 113 fois son prix pour l'or monnayé au pair et 190 fois son prix pour l'or fin au cours libre, alors que l'augmentation moyenne des prix est de l'ordre de 250 fois ce qu'ils étaient en 1914.

La seconde constatation ayant motivé le dépôt de la proposition de résolution de notre collègue M. Laurin est la diminution constante de la production de l'or industriel, aussi bien en France métropolitaine que dans les territoires d'outre-mer.

Si la production métropolitaine a peu varié jusqu'à l'année dernière — environ 1.200 kilos par an pour la mine de Salsigne, dans l'Aude, principale mine métropolitaine — il n'en est pas de même outre-mer où, suivant les territoires, elle est tombée à 50 p. 100, voir même 20 p. 100 de ce qu'elle était avant la guerre.

Inutile de rappeler les causes de cette situation, messieurs les rapporteurs l'ayant fait excellement avant moi, mais vous comprendrez fort bien que le prix de l'or est la première cause de ce ralentissement de la production aurifère.

Je me permettrai cependant, ici, une incidence pour ramener le problème de l'or industriel à ses justes proportions. Lorsque nous parlons d'or, nous avons toujours le sentiment de nous trouver en face de richesses fabuleuses.

Hélas! Pour notre production dans l'ensemble de l'Union française, il n'en est rien. Nous produisons actuellement de 4 à 5 tonnes d'or dont le quart est extrait dans la métropole, ce qui représente une valeur de vente au cours libre, c'est-à-dire au cours maximum actuel, de 2 milliards à 2 milliards et demi, total ne correspondant d'ailleurs pas à la réalité, car l'or est vendu sur la base de 35 dollars l'once.

J'ai calculé, en effet, la somme de 2 milliards à 2 milliards et demi sur la base de 504 francs le gramme, mais, en réalité, l'or vendu par le producteur, à la Banque de France par exemple, l'est sur la base de 35 dollars l'once, c'est-à-dire à un prix beaucoup moins élevé.

Or, ce total de 2 milliards à 2 milliards et demi représente à peine la moitié des salaires payés dans une importante firme automobile de ma région où plus de 5 milliards de francs de salaires sont distribués par an.

J'ai tenu à faire ce parallèle pour ramener à ses justes proportions le problème de l'or.

C'est précisément parce que nous ne voulons pas demeurer dans une telle situation, parce que les possibilités de production de l'or sont largement supérieures, que nous allons voter la proposition qui nous est soumise.

Il faut développer la production aurifère, toute nouvelle tonne d'or dans les caves de la Banque de France nous permettant de réduire une partie du déficit de notre balance commerciale. Comment arriver à cette augmentation de production ?

Deux moyens s'offrent à nous qui doivent être employés tous les deux: d'une part, des subventions accordées sous forme de primes ou de surprimes pour revaloriser le prix de l'or industriel; notre ami, M. Marius Moutet, alors ministre de la France d'outre-mer, l'a fait en 1946 et en 1947, et ces primes modestes, de l'ordre de 10 p. 100 environ, ont freiné, pour un temps, la diminution de la production de l'or.

Qu'on ne nous oppose pas, comme le fait parfois le ministère des finances, les accords de Bretton Woods! Chacun sait qu'ils sont, à l'heure actuelle, devenus caducs.

D'autre part, le deuxième moyen d'augmenter la production aurifère serait de consentir des prêts à taux réduit et à moyen terme, nécessaires pour permettre de moderniser l'équipement des exploitations aurifères.

Je crois savoir que M. le ministre des finances vient d'accorder un prêt de l'ordre de 80 millions de francs à la plus importante des usines métropolitaines traitant l'or. Je m'en réjouis, mais il serait plus sage, à mon avis, d'instaurer une politique de l'or dans l'ensemble de l'Union française plutôt que de laisser les diverses sociétés productrices défendre chacune leurs propres intérêts.

M. Jean Guiter. Très bien!

M. Reverbori. J'ouvre une parenthèse: je conçois très bien des prêts consentis à des sociétés coopératives d'orpailleurs, car la production de l'or artisanal doit être encouragée au même titre que la production de l'or industriel.

J'arrive enfin au point le plus important de mon intervention. Philosopher sur l'or est facile; répartir des subventions et des prêts et chose presque plus facile encore.

Mais comment approvisionner le fonds spécial de développement ? Sur ce point, j'adresserai peut-être un petit reproche à nos rapporteurs: s'ils ont bien parlé du fonds spécial de développement, ils n'ont pas indiqué la façon de remplir le fonds en question.

Je me permets de faire remarquer tout d'abord que l'or est une marchandise à laquelle l'exportation est interdite. Pourquoi ne pas faire bénéficier les producteurs de toutes les facilités fiscales données aux exportateurs ?

J'ajouterai ensuite que cet or, en cas de déficit trop important de la balance des comptes, servira à régler soit auprès de l'O. E. C. E., soit auprès des Etats-Unis, ce même déficit causé par des importations trop fortes.

Alors, pourquoi ne pas créer une taxe à l'importation destinée au fonds de développement de l'or, taxe qui, dans mon esprit, ne devrait pas frapper les matières premières indispensables mais du moins tous les produits fabriqués entrant en France ?

Cette taxe aurait le double avantage de soutenir notre production aurifère et de défendre contre la concurrence les produits fabriqués français.

Voilà, mesdames, messieurs, les quelques remarques que je tenais à présenter au nom de mes amis qui voteront le texte de la commission en souhaitant voir se développer rapidement et fortement la production de l'or dans l'Union française. (*Applaudissements.*)

M. le président. La parole est à M. Boiteau, dans la discussion générale.

M. Boiteau. Mesdames, messieurs, nous devons constater tout d'abord que M. le rapporteur, après avoir émis un certain nombre de réserves, reprend, en fait, le texte initial de la proposition. Ces réserves restent donc formelles.

Quel est, en définitive, l'objet de cette proposition ? Accorder des subventions déguisées. Sans doute ce n'est pas là ce que prétend M. le rapporteur; il pousse même son talent de pince-sans-rire jusqu'à féliciter l'auteur de la proposition de ne pas vouloir créer une caisse de subventions, alors que celui-ci parle explicitement de « prêts à fonds perdu ». C'est pousser un peu loin l'art de faire dire aux mots le contraire de leur signification. Auteur et rapporteur écartent par ailleurs tous deux le principe d'une prime à la production.

M. Antonini, *président de la commission des affaires financières saisie pour avis.* Vous changez de méthode !

M. Boiteau. C'est donc qu'ils désirent accorder un soutien non pas à toutes les entreprises, mais à certaines seulement. Sans doute, on donne, en passant, une bonne pensée aux petits entrepreneurs et aux orpailleurs indigènes, mais pour ajouter quelques lignes plus bas, que des garanties devront être fournies sous forme d'hypothèques ou de nantissement, ce qui les exclut pratiquement du bénéfice du prêt ? Ainsi, c'est exclusivement aux grandes sociétés minières qu'iront les subventions déguisées du fonds spécial envisagé et les petits producteurs se contenteront de bonnes paroles et des intentions pieuses.

Voyons maintenant qui payera. L'auteur de la proposition envisageait un mode de financement reposant sur une dévaluation permanente de la monnaie. Cela en dit long, en passant, sur la sincérité des grandes tirades du R. P .F. qui, comme M. Pinay, prétend défendre la monnaie en faisant marcher la planche à billets. (*Mouvements divers.*)

MM. Georges Oudard et Jean Guiter. C'est à la fois grotesque et ridicule!

M. Boiteau. Quant au rapporteur, après avoir écarté diverses hypothèses, il conclut: « Seule reste possible, puisque les finances propres de l'Etat semblent inépuisables, la création d'un fonds spécial alimenté par les seuls fonds publics ». C'est donc le contribuable qui sera chargé, en dernière analyse, de subventionner les compagnies minières. En tant que membre de cette honorable corporation — celle des contribuables — j'ai donc été amené à me poser deux questions.

Quelle est la situation financière de ces sociétés minières qu'on m'invite à subventionner de manière si pressante ? Quel usage feront-elles de mes subventions ?

Prenons le cas d'une des plus importantes affaires de mines d'or de l'Afrique équatoriale française, je veux parler de l'Equatoriale des Mines. Effectivement, sa production déclarée a baissé considérablement au cours des dernières années. En 1946, 202 kilogs; en 1947, 153 kilogs; en 1948, 96 kilogs et en 1950, 34 kilogs seulement. Mais, si nous examinons les bénéfices, nous voyons qu'ils évoluent en sens inverse. Je ne parle évidemment pas des seuls bénéfices nets qui, d'ailleurs, augment eux-mêmes, mais des bénéfices qu'on peut considérer comme réels d'après les bilans eux-mêmes, c'est-à-dire la somme des bénéfices nets et des réserves et provisions.

On s'aperçoit alors que, pour cette société, ce total est passé de 7.384.000 francs, en 1946, à 48.934.000 francs en 1950. Le moins qu'on puisse dire, c'est que la baisse de leur production est loin d'entraîner la ruine des sociétés minières.

Je livre par ailleurs à vos méditations cette statistique officielle du nombre de journées de travail dans les mines d'or d'Afrique équatoriale française: en 1946, 6.299 journées de travail d'Européens; en 1949, 14.217 journées; en 1946, 188.000 journées de travail d'Africains; en 1949, 342.000 journées.

Quant à l'usage qui sera fait des subventions, on nous parle tantôt de mécanisation, tantôt d'exploitation des gisements les moins riches. En ce qui concerne la mécanisation, M. le rapporteur reconnaît qu'elle n'assure généralement pas un prix de revient plus bas, ce n'est donc pas pour mécaniser que les grandes sociétés réclament des subventions. Qui s'en étonnerait d'ailleurs, quand on connaît le taux des salaires qu'elles payent aux travailleurs africains, et les pressions qu'elles exercent actuellement pour que ces taux soient encore abaissés ?

La Chambre des mines de l'Afrique équatoriale française, par exemple, consortium des grandes sociétés minières, auquel le Gouvernement vient d'attribuer des pouvoirs consulaires, demande, d'après *Marchés coloniaux* du 25 octobre 1952, page 2767, à la fois la création d'un fonds spécial tel que celui faisant l'objet de la proposition dont nous discutons, et l'abaissement des salaires. Et si nous considérons les derniers arrêtés de salaires dans un territoire où se trouvent de nombreuses mines d'or, par exemple le territoire de l'Oubangui, nous constatons que, comme par hasard, les salaires pratiqués dans les régions de mines sont beaucoup plus bas qu'ailleurs. C'est ainsi que, pour la première zone de l'Oubangui, les salaires sont fixés à 40 francs par jour par l'arrêté du 29 mars 1952, taux déjà extrêmement bas; pour la troisième zone, et en particulier la zone d'Ouham-Pendé, celle où est extraite environ la moitié de la production d'or du territoire, nous constatons que le taux du salaire minimum est fixé à 30 francs. Il est donc clair que les grosses compagnies minières ont obtenu déjà, de ce point de vue, des avantages indiscutables. Il est non moins clair que ce n'est pas pour mécaniser qu'elles exigent des subventions. D'après l'auteur de la proposition les subventions permettraient un retour à l'exploitation des gisements pauvres. On éviterait ainsi l'écrémage des meilleurs gisements; mais le rapporteur reconnaît que, dès avant la guerre, quand les conditions d'exploitation étaient beaucoup plus fructueuses encore qu'aujourd'hui, l'exploitation portait sur les zones alluvionnaires les plus riches. C'est reconnaître que ce qui guidait alors les sociétés minières, comme ce qui les guide encore aujourd'hui, c'est la recherche du profit maximum.

Ainsi, la proposition équivaudrait à faire supporter aux contribuables, déjà écrasés par des taxes de guerre, de nouveaux sacrifices pour qu'une poignée d'administrateurs de sociétés minières accumulent des profits encore plus grands que ceux qu'ils réalisent déjà. C'est le seul but réel de la proposition.

Et quels sont ces hommes auxquels il s'agit d'assurer le profit maximum au détriment des contribuables français et des travailleurs africains ? Prenons le cas d'une autre importante société, la compagnie minière de l'Oubangui oriental. Elle a des participations à la compagnie générale des mines et au groupement gabonais. On trouve par ailleurs, à la présidence d'honneur, M. Gaston Hausser, qui préside également la compagnie minière de Kouloumoutou, la compagnie des recherches aurifères du Gabon, la compagnie des mines de Falémé (Gambie). Tout cet ensemble relève en fait de la Banque d'Indochine, par l'intermédiaire de la société d'études minières en Extrême Orient. Et ces messieurs, depuis 1950, se sont placés volontairement sous la haute protection américaine, en réservant à la Diamond Distributors la souscription de toutes les nouvelles actions résultant d'une importante augmentation de capital. Deux Américains figurent d'ailleurs dans le conseil d'administration, MM. J. et A.-E. Jolis, résidant tous deux à New-York, dans la 40e Rue.

C'est donc en fait pour assurer aux magnats des trusts anglo-américains des profits plus grands encore qu'on nous demande des subventions. Le groupe communiste votera résolument contre cette proposition.

M. le président. Personne ne demande plus la parole dans la discussion générale ?...

La discussion générale est close.

Je consulte l'Assemblée sur le passage à la discussion de la proposition.

Il n'y a pas d'opposition ?

Je donne lecture de la proposition :

« L'Assemblée de l'Union française invite le Gouvernement à créer un fonds spécial de développement de la production aurifère pour développer et moderniser l'équipement des exploitations minières de l'Union française, réduire le prix de revient de l'or, et assurer la rentabilité de sa production. »

Personne ne demande la parole ?

M. Tétau. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Tétau.

M. Paul Tétau. Mes chers collègues, il ne se passe point de législature, qu'il s'agisse de l'Assemblée nationale, du Conseil de la République ou de notre Assemblée, sans que soit évoqué le problème de l'or. Des discussions s'instaurent devant les commissions compétentes, des débats s'ouvrent en assemblée plénière, des remèdes sont proposés. Et puis, souvent, trop souvent, hélas! du moins quand il s'agit de nos propres délibérations, les médecines, que nous croyons salvatrices, ne sont pas données à l'organisme déficient.

Ici même, le 20 décembre 1951, une longue séance fut consacrée à une demande d'avis transmise par M. le président de l'Assemblée nationale sur la proposition de loi présentée par M. Jean-Paul Palewski et les membres du groupe du rassemblement du peuple français tendant — ce sont les termes mêmes des auteurs — « à l'institution d'un comité national de l'or et d'un centre technique aurifère en vue de promouvoir les réformes indispensables à l'essor de la production aurifère dans les territoires de la métropole et de l'Union française ».

Comme aujourd'hui, M. Schmitt établit un rapport au nom de la commission des affaires économiques. M. Antonini, en sa double qualité de président et rapporteur de la commission des affaires financières, saisie pour avis, intervint dans le débat. Plusieurs collègues exposèrent soit le point de vue de leur groupe, soit leur propre point de vue. Et notre Assemblée, pleinement éclairée, vota en conclusion le texte amendé suivant : « Article 1er. — Il est institué auprès du président du conseil des ministres un comité national de l'or chargé, sous l'autorité du chef du Gouvernement, d'étudier tous les problèmes que pose la production aurifère sur les territoires de l'Union française.

« Art. 2. — Dans un délai de six mois, à compter de sa création, le comité devra avoir examiné toutes les mesures propres à permettre le développement de la production de l'or et proposera à cet effet un plan complet à l'approbation du Gouvernement. Le comité est autorisé à s'assurer le concours des administrations intéressées et à faire appel à des techniciens éprouvés. Le comité proposera au Gouvernement les crédits nécessaires à la réalisation de ce plan, et à leur institution. »

L'article 3 donne la composition du comité national de l'or. Je ne vous cite pas son texte. Je vous dis seulement qu'il comprend des gens extrêmement compétents. La résolution, votée par notre Assemblée à sa séance du 20 décembre 1951, avait suscité, outre-mer, un intérêt certain. Les exploitants miniers, petits et grands, métropolitains ou autochtones, pensèrent, à ce moment-là, qu'ils allaient enfin être soutenus dans leurs efforts. Ils crurent que la production aurifère allait être facilitée et qu'allait être assurée également sa pérennité. Les jours ont passé. Treize mois, jour pour jour, après cette conclusion, rien n'est changé. La production aurifère outre-mer est toujours en proie à un malaise profond. Pour éviter la faillite, les exploitants miniers se trouvent encore contraints de négliger les gisements filoniens. Se bornant au traitement des parties alluvionnaires les plus riches de leurs placers, ils délaissent les terrains de plus faible teneur qui se trouvent en bordure. Or ces alluvions abandonnées, ainsi que vous le savez, représentent les trois quarts du tonnage d'or contenu dans le sol. Mais alors, me demanderez-vous, mes chers collègues, à quoi a servi ce comité national de l'or ? qu'a-t-il donc décidé ?

M. Touré. Il n'est pas créé.

M. Paul Tétau. C'est ce que je voulais vous faire dire.

M. le rapporteur. Ce n'est pas notre faute, d'ailleurs.

M. Touré. C'est la faute du Gouvernement.

M. Paul Tétau. A nos questions, une réponse vient d'être donnée. Ce comité national de l'or, en faveur duquel nous avons émis un avis favorable à la demande de l'Assemblée nationale, il y a treize mois, n'est pas encore créé. Quelle pitié ! (*Très bien! très bien! au centre et à gauche.*)

Aujourd'hui, on nous propose d'inviter le Gouvernement à créer un fonds spécial de développement de la production aurifère. Pour alimenter, appel sera fait — nous dit M. le rapporteur — aux finances publiques. Nous le voulons bien. Nous le voulons même avec d'autant plus d'intensité que rien ne doit être négligé pour sauver l'orpailleur et l'exploitant minier. Mais serons-nous entendus ? Nous ne le croyons guère, étant donné les précédents et celui du 20 décembre 1951 en particulier.

M. Jean Guiter. Les idées cheminent lentement, mon cher collègue.

M. Paul Tétau. Certes, les idées cheminent lentement. Souhaitons ensemble qu'elles cheminent sûrement. Mais nous avons des inquiétudes! Ne nous dira-t-on pas, afin de laisser dormir notre propre résolution, que le Gouvernement attend le programme que doit élaborer, quand il sera constitué, le comité national de l'or pour mettre au point un plan d'ensemble, plan que, dans un avenir plus ou moins lointain, à notre tour, nous aurons à étudier, puis à discuter ?

En tout cas, il est un fait sur lequel nous voulons mettre l'accent. Nous ne croyons pas que les finances publiques soient inépuisables. Outre-mer, nous savons par expérience, et l'expérience est fort amère, combien les investissements publics s'amenuisent, ce qui ajoute encore au malaise économique dont nous souffrons. Il n'est pas question, à propos de cette discussion, d'aborder au fond le problème, si capital pour nous, des investissements. Simplement, nous voulons montrer que tout se tient dans la vie économique ou financière des peuples. Outre-mer, d'immenses choses restent à faire, à terminer, et cela dans les domaines les plus divers. Or, les fonds indispensables pour les parachever ou les faire entrer dans la réalité se raréfient sans cesse. Le plan Monnet a, dans ses objectifs essentiels, l'élévation du niveau de vie des populations. L'objectif est l'homme et son mieux-être. Mais les moyens, vous le savez, sont économiques. C'est d'ailleurs en cela que le problème des investissements se fond dans le social. Les investissements publics sont, à l'heure présente, régis par la dure loi de l'austérité. La situation, dans son ensemble, se caractérise par un taux d'investissements publics retardataire, assorti de perspectives d'amenuisement, mais aussi par des capitaux privés, souvent effrayés par notre fiscalité.

Je me tourne alors vers les compétences qui siègent dans cette assemblée, vers les membres éminents qui ont l'habitude de se pencher sur les questions économiques et financières, et je leur dis : Il y a là, peut-être, un facteur favorable à un nouvel examen du problème des investissements, à un nouvel examen du problème des financements. Que nos collègues spécialistes de ces questions veuillent bien y réfléchir et nous faire part, dans quelque temps, des résultats de leurs méditations. (*Très bien! très bien! sur divers bancs.*)

L'Afrique noire, après tant d'autres, je vous le rappelle, sans épargne, sans autofinancement possible, sauf dans quelques rares contrées, ne peut se passer de moyens financiers. Quand on médite sur le niveau de vie de l'immense majorité des Africains, l'aspect économique et l'aspect social du financement des travaux apparaissent tour à tour. Mais, en fait, le problème est unique. Il faut que notre Assemblée, un jour prochain, l'aborde de plein front, car, et ce sera ma conclusion, il n'y a pas d'action civilisatrice profonde sans une progression parallèle des revenus et des niveaux de vie, des ressources matérielles et de la richesse morale. (*Applaudissements au centre et à gauche.*)

M. le président. Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix la proposition.

(*La proposition, mise aux voix, est adoptée.*)

— 7 —

SOUDAN. — INDUSTRIALISATION DE LA PRODUCTION DU KARITE

Discussion d'une proposition.

M. le président. L'ordre du jour appelle la discussion de la proposition de M. Cortinchi et des membres du groupe d'action économique et sociale, tendant à inviter le Gouvernement à faire inscrire au programme F. I. D. E. S. 1951-1952 un crédit de cinquante millions pour l'industrialisation de la production du karité au Soudan. (N°s 141, année 1951, et 465, année 1952.)

La parole est à M. le rapporteur.

M. Schock, *rapporteur de la commission du plan, de l'équipement et des communications.* Mesdames, messieurs, la proposition que nous discutons aujourd'hui a rencontré de nombreux obstacles avant d'être acceptée par votre commission du plan.

A la demande de certains commissaires, le problème a été posé lors de la discussion du budget des investissements. Cette discussion était insuffisante pour discuter au fond de cette question. C'est pourquoi votre commission a cru bon de reprendre devant vous ce problème important.

Lors des premières séances de commission, une des préoccupations exprimées par certains commissaire fut de voir mettre en place une usine pour la trituration des amandes alors que le marché des oléagineux se trouve déjà en difficultés.

Votre commission n'en a pas tenu compte: le projet vise en effet une usine produisant pour la consommation locale et laissant très peu pour l'exportation. Mais nous reviendrons dans notre exposé sur ce côté du problème qui en est d'ailleurs l'essentiel.

Un autre argument fut celui de nos collègues socialistes désireux de n'aborder, dans notre Assemblée, que des problèmes d'ordre général sans vouloir discuter d'un problème particulier à un territoire. Sans être personnellement d'accord sur cette façon de voir, j'ai pensé qu'il serait possible de satisfaire la majorité de cette Assemblée en abordant le problème du karité en général, quitte à terminer cet exposé en demandant votre adhésion aux conclusions du rapport.

Le karité est, en effet, un capital que l'Afrique possède et dont on ne parle guère. Que ce soit au Soudan, au Kenya, en Guinée, dans l'Ouganda, il existe des peuplements de karité très nombreux et en territoires français, ces peuplements couvrent jusqu'à un million d'hectares.

Si ces peuplements ne dépassent guère cinquante arbres à l'hectare, ils tombent très rarement au-dessous de dix arbres, ce qui permet de prendre un chiffre d'au moins vingt arbres à l'hectare pour rester dans une juste moyenne.

Un arbre adulte produit environ 20 kilos de fruits frais par an, soit 4 kilos d'amandes sèches décortiquées. Je ne veux pas me livrer à des calculs, mais pour ceux qui y voient intérêt, j'ajouterai qu'un kilo d'amandes sèches donne environ 200 grammes de beurre lorsqu'il est trituré par la femme indigène, et 500 grammes par le procédé mécanique.

Les fruits du karité sont ramassés chaque année sous les arbres, vers le mois de juillet. Ce sont les femmes et les enfants qui en font la collecte. Cette collecte ne se pratique d'ailleurs que dans les environs immédiats des villages, car la savane soudanienne est dangereuse, les fauves y étant nombreux.

Les amandes de karité sont ensuite mises à sécher avant d'être ou vendues ou traitées. Les autochtones en gardent une certaine quantité pour leur consommation, car dans ces régions, c'est véritablement le seul corps gras végétal dont ils disposent. Ils en gardent surtout parce que la production varie et semble suivre un cycle triennal. L'expérience nous montre en effet qu'à une bonne récolte succède une récolte moyenne puis une mauvaise récolte. Nous avons ainsi l'explication du stockage par la population .

Mais reprenons l'argument abordé au début de ce rapport. Des calculs ont permis d'évaluer à environ 15 à 20 grammes de corps gras la consommation journalière de l'Africain. Ce chiffre est malheureusement très faible pour ne pas dire insuffisant.

A la libération, de nombreux plans furent dressés pour tenter de remédier à cette sous-consommation des populations d'outre-mer, et la pénurie de matières grasses de l'époque avait obligé les planistes à tenir compte de cette richesse naturelle de l'Afrique.

Douze usines de capacité moyenne avaient été prévues. Nous en avions: au Soudan, cinq qui étaient fixées à Bamako, à Koutiala, à San, à Kita, à Diali. En Côte d'Ivoire: elles se trouvaient à Korhogo, à Bobo-Dioulasso, à Boromo et à Ouagadougou. Pour le Dahomey, nous avions une usine et pour l'Afrique équatoriale française et le Cameroun nous en avions deux; pas une seule n'a été mise en place. Pendant ce temps, l'huile de palme, richesse des zones côtières, a été exploitée. On a même créé de nouvelles palmeraies. On se pose alors la question: pourquoi ne pas avoir exploité les peuplements de karité ? La réponse nous a été vite donnée, mais personnellement elle ne me satisfait pas.

1° Une expérience désastreuse a été faite en Haute-Volta, à l'usine de la S. E. C. A. C. O. Cet argument ne tient pas et il est temps de détriure cette légende. Sans vouloir aller trop loin dans mes explications, et pour ne pas traiter du gaspillage des deniers publics, je dirai simplement que la S. E. C. A. C. O. a été une usine consacrée à la recherche du carburant synthétique. De trituration de karité, elle n'en a fait que symboliquement.

2° Le beurre de karité n'est pas un produit de qualité. D'accord sur ce point. Mais alors à quoi bon tous ces instituts de recherche, s'ils ne peuvent mettre au point un procédé permettant d'obtenir un produit désodorisé et raffiné ?

Nous avons appris que l'I. R. H. O., dans les derniers mois, avait mis au point un procédé éliminant les insaponifiables contenus dans le beurre de karité. Ce procédé sera-t-il exploité industriellement ? Nous le souhaitons vivement. L'Europe peut devenir grosse consommatrice de ce beurre qui est d'excellente qualité une fois raffiné et désodorisé. Ses emplois sont divers: en savonnerie, par les fabricants de produits pharmaceutiques, par les chocolatiers et pour la fabrication de margarine et de graisses végétales. Les pays importateurs sont la Grande-Bretagne, le Danemark, la Hollande et la Belgique.

La France importe surtout en amandes, les tourteaux étant utilisés en fumures. Ces derniers n'ayant pas de grandes qualités, il semble qu'il serait préférable de traiter aux lieux de production, quitte à sacrifier les tourteaux. L'amande de karité est un produit pauvre qui ne peut supporter de grands frais de transport. Le beurre, lorsqu'il sera traité convenablement, pourra, lui, supporter ces frais de transport. Donc il importe avant tout d'exploiter ce brevet de l'I. R. H. O., ou tout autre aboutissant aux mêmes résultats, et nous pourrons créer des usines dans les centres de production et envisager une exportation.

Este-ce à dire que dans l'état actuel des choses, nous ne devrions pas créer quelques usines ? Je pense qu'un autre impératif — et bien qu'il soit le plus important, je l'ai gardé comme dernier argument — nous commande d'en installer.

Cet impératif, c'est celui qui oriente toute notre politique outre-mer, celui qui est la raison de notre présence dans ces pays: l'amélioration du niveau de vie des populations.

L'auteur de la proposition nous cite, en effet, des chiffres qui doivent arrêter notre attention. La femme indigène, dit-il, obtient de 18 à 20 p. 100 de rendement lorsqu'elle triture l'amande de karité. La même amande, triturée mécaniquement, nous donne une rendement de 40 p. 100 par pression et, par solvant, nous atteignons le rendement de 50 p. 100.

On voit l'intérêt de l'affaire. Plus de fatigue pour la femme indigène et beurre de bien meilleure qualité. Pour un même tonnage d'amandes, nous aurions des résultats doublés, et même avec des amortissements de matériel à prévoir, un personnel à payer, il est démontré que le prix d'achat des amandes pourra augmenter et que le producteur en bénéficiera.

Je voudrais, mes chers collègues, profiter de ce débat pour attirer l'attention de l'Assemblée et du Gouvernement sur un fait significatif qui s'est passé lors de la discussion de cette proposition au Soudan, fait qui prouve la sagesse de l'assemblée locale. Je le cite d'autant plus volontiers qu'il semble que le crédit que l'on accorde à nos assemblées est insignifiant et il est urgent, je pense, dans ce domaine de revenir à une saine vision des choses. Il faut dès maintenant leur donner les pouvoirs qu'elles attendent. Mais revenons au problème qui nous intéresse, celui de la trituration du karité. Pour ceux qui s'étonneraient de voir discuter maintenant un projet déposé dès 1951, disons toute de suite que nous avons voulu attendre les résultats d'une expérience demandée par le territoire du Soudan. En effet, lorsque ce problème fut abordé par le conseil général, l'assemblée représentative, après de grandes discussions, prit l'initiative de tenter une expérience limitée en profitant de l'existence d'une huilerie d'arachide; les conseillers généraux décidèrent d'utiliser le matériel existant dans l'usine pour éviter des dépenses inutiles. Cette expérience a déjà donné

des résultats, et aujourd'hui nous n'avons plus, localement, personne contre ce projet que nous discutons.

Je pense que tout ceci devait être porté à la connaissance de l'Assemblée et surtout du Gouvernement comme un témoignage du sérieux des travaux de nos conseils généraux et, par conséquent, de la confiance que nous devons leur accorder.

Je voudrais ajouter que pour certains territoires la vente de karité, (soit en amandes, soit en beurre), est la principale ressource. Il en est ainsi de la Haute-Volta. Le Soudan, lui, a peut-être d'autres ressources, mais lorsqu'il traverse des années comme 1950 où seulement 90 tonnes d'amandes furent vendues, alors que la production d'une année moyenne est d'environ 80.000 tonnes dont 20.000 tonnes peuvent être exportées, il est évident que le territoire voit son économie en souffrir car ce sont des millions qui échappent à son pouvoir d'achat.

Nous comprenons, par conséquent, les raisons qui motivent la proposition de notre collègue, M. Cortinchi, et nous vous demandons de bien vouloir l'adopter sous la forme que M. le président vous fera connaître. (*Applaudissements à gauche et au centre.*)

M. le président. La parole est à M. le président et rapporteur pour avis de la commission de l'agriculture.

M. Georges Monnet, *président et rapporteur pour avis de la commission de l'agriculture, de l'élevage, des chasses, des pêches et des forêts.* Je voudrais en quelques mots donner l'accord de la commission de l'agriculture au rapport que vient de nous présenter M. Schock au nom de la commission du plan.

Il est indiscutable que pour les territoires comme le Soudan et peut-être plus encore pour la Haute-Volta, l'utilisation d'un fruit comme celui du karité, dont on ne tire qu'un parti tout à fait insuffisant, présente le plus grand intérêt. Il permet en effet de contribuer à une meilleure alimentation des populations locales tout en diminuant l'effort des femmes qui généralement en extraient la matière grasse, et d'utiliser les progrès techniques dont parlait tout à l'heure M. Schock, procédés mis au point dans le cadre de l'institut de recherches des huiles et oléagineux.

L'on est en effet parvenu à raffiner ce produit et, en même temps, à le désodoriser, ce qui a rendu son utilisation plus facile et en savonnerie et comme graisse alimentaire. L'on fera ainsi du karité un produit exportable et, par conséquent, l'on permettra aux territoires de pouvoir importer davantage ce qui leur manque. Toutefois, nous voudrions qu'il fût entendu qu'on ne retombera pas dans l'erreur qui a été quelquefois celle d'entreprises trop ambitieuses qui ont cherché à obtenir des rendements industriels à très grande échelle, sans savoir si la matière première serait suffisante pour alimenter l'usine.

Le karité est un produit spontané qui, par conséquent, ne représente que peu de valeur, si l'on se rapporte simplement aux frais de cueillette. Mais, s'il s'agit de transporter ce karité à longue distance, il est certain qu'on le grève de frais considérables et que le produit industriel qui en résultera deviendra trop onéreux pour être commercialisable et le risque qu'aura une usine trop grande, c'est de n'avoir pas l'approvisionnement nécessaire pour travailler à plein rendement.

Par conséquent, si nous sommes d'accord pour que l'on crée des usines au Soudan et en Haute-Volta pour l'utilisation du karité, nous demandons que ce ne soit pas des unités de trop grandes dimensions, de façon que leur alimentation soit assurée. Mais nous pensons d'ailleurs que leur approvisionnement sera d'autant mieux assuré que l'on saura associer à cette création, non seulement les assemblées locales, comme le disait tout à l'heure M. Schock, qui doivent prendre la responsabilité de dire les régions dans lesquelles, en effet, ces usines leur semblent viables, mais aussi les populations elles-mêmes. Dans tout ce travail d'industrialisation que nous voulons voir se réaliser dans les territoires il faut que nous veillions toujours davantage à ce que ne s'opère pas une sorte de création extérieure à la vie locale. Si cette création s'opère avec des capitaux venant généralement de la métropole, avec des techniciens qui devront fatalement, au début, être d'origine métropolitaine, il faut véritablement associer par l'intérieur les populations locales en leur réservant autant que possible une place dans l'administration de ces affaires. Ainsi, nous en sommes sûrs, elles trouveront localement la matière première dont elles ont besoin pour qu'elles puissent fonctionner et pourront aussi organiser une politique de débouchés dans l'intérêt de la collectivité.

C'est dans cet esprit que la commission de l'agriculture m'a chargé de donner à la proposition de M. Cortinchi et au rapport de M. Schock l'avis le plus favorable. (*Applaudissements au centre et à gauche.*)

M. le président. La parole est à M. le rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques.

M. Schmitt, *rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques.* Mesdames, messieurs, j'interviendrai très rapidement car la position de ma commission n'est pas très différente de celles des autres commissions qui ont émis un avis.

La commission des affaires économiques a été frappée surtout par un aspect de la question, c'est que le karité et l'emploi du beurre de karité ne semblent pas *a priori* et sans étude approfondie du marché, prédisposer à une exportation abondante et facile. Il fallait donc éviter à tout prix que, ayant la vue trop large au départ, on ne se laisse aller à des investissements lourds sur des usines qui pourraient ensuite produire une quantité de beurre trop grande pour l'ouverture extérieure du marché.

Cependant, reprenant le raisonnement de base, nous remarquons que le karité est un produit de cueillette, et dans l'économie ménagère interne et familiale qui est l'économie actuelle de son exploitation — son prix de revient est nul. Notre collègue faisait remarquer tout à l'heure qu'il était ramassé facilement par les enfants, que sa trituration était faite par les femmes. C'est à-dire qu'il n'y a pas de main-d'œuvre extérieure à la famille; donc son prix de revient est très faible. Nous pourrons même dire que, sous la forme d'économie envisagée ce prix de revient peut être considéré comme nul. Cependant, nous remarquons que la quantité de matières grasses consommée, en moyenne, même dans les pays producteurs, est insuffisante. C'est un angle extrêmement important de cette question; et c'est là qu'une mécanisation partielle peut être vue sous un aspect très particulièrement favorable.

Si, en effet, par des procédés que je n'hésiterai pas à qualifier d'artisanaux nous arrivons à travailler l'amande de karité avec un matériel rudimentaire, robuste, qui ne risque pas d'avarie mécanique et qui soit cependant préférable à l'appareil en bois qui peut être utilisé actuellement pour le concassage, nous obtiendrons un rendement largement supérieur. La même quantité de produit traité pourra être traitée avec une peine réduite, ou peut-être même égale, en admettant que toute la mise en route du mécanisme soit faite à la main, avec un rendement supérieur. La quantité de produits gras qui sera attribuée à la consommation familiale augmentera donc. Dans ces mêmes conditions, il sera possible, pour le producteur autochtone, de fournir à la vente une quantité supérieure du produit qui l'intéresse.

L'étude des statistiques a vivement frappé notre commission des affaires économiques, particulièrement intéressée par les exportations de l'amande et du beurre de karité, pendant la dernière année. En ce qui concerne le Soudan, le rapport en poids des exportations de beurre et d'amandes, était de l'ordre du quart, ce qui représente pratiquement un sixième en poids amandes. Mais, par contre, en Haute-Volta, ce pourcentage tombe, pour le produit trituré, à un ordre de 3 p. 100, ce qui indique que les conditions économiques de ce territoire pourraient être notablement améliorées par une industrialisation, une mécanisation du concassage et de la trituration du karité, car plus la quantité de travail et de main-d'œuvre de transformation pour le produit exporté sera augmentée, plus on réduira les charges inhérentes au transport, et plus on fera rentrer d'argent dans la collectivité.

Sous ce double aspect notre commission était d'accord pour donner un avis favorable à la proposition et au rapport qui l'a très largement et remarquablement développée. Notre commission souhaite cependant attirer d'une façon générale, l'attention sur les limites, en quantité et en importance, des entreprises à organiser de façon à éviter, comme le disait très bien le rapporteur de la commission de l'agriculture, que des frais de transport trop élevés viennent grever un produit qui, par nature, n'est pas ce qu'on peut appeler un produit riche.

Dans ces conditions nous vous demanderons d'adopter le rapport qui vous a été soumis. (*Applaudissements à gauche et au centre.*)

M. le président. Dans la discussion générale, la parole est à M. d'Arboussier.

M. Gabriel d'Arboussier. Mesdames, messieurs, mes chers collègues, le rapport de notre collègue, M. Schock, expose de façon très complète le problème de la production et de l'exploitation d'un des produits naturels du Soudan qui pourrait, en

effet, pour la population soudanaise, être un élément important d'accroissement de son revenu. M. Schock montre déjà, par certains chiffres, quelle est la perte que subit la population soudanaise de la non-exploitation de ce karité.

Mais je voudrais attirer votre attention par deux ou trois chiffres sur l'importance de cette perte. Lorsque, ici, nous soutenons ce point de vue, peut-être avons-nous le tort de ne pas suffisamment préciser la réalité économique de l'Afrique. Je voudrais, en prenant l'exemple du Soudan, montrer combien la perte de quelques millions, qui peuvent paraître peu de chose pour les métropolitains, est considérable pour les Africains.

Je ne citerai que deux chiffres : le premier sera le revenu moyen annuel du paysan africain qui, d'après les estimations officielles les plus optimistes, en 1952, a été de 15.000 francs dans l'année, et non par mois. Et le revenu moyen annuel au Soudan, en espèces, a été évalué par le gouverneur du Soudan lui-même, dans le rapport qu'il a présenté en 1951 à l'assemblée territoriale, à 6.000 francs pour les 3.700.000 habitants de ce territoire.

Le second chiffre, tiré lui aussi d'une étude administrative, est le revenu d'une famille de la subdivision de Diola, une des subdivisions de Bamako qui pourrait précisément être intéressée par cette production et par cette exploitation du karité. L'étude a porté sur une famille de dix personnes comprenant six imposables. Cette famille, dans l'année, avait reçu au total, en espèces, pour les ventes au marché de sa production excédant sa consommation déjà très réduite, 9.800 francs C. F. A. Dans cette famille, six personnes étaient imposables et chacune payait 600 francs d'impôts par an. Le calcul très simple permet de constater qu'ils versaient 3.600 francs et qu'il restait à cette famille un total annuel de 6.200 francs de revenu. Par conséquent, nous pouvons partir de cette constatation qui certes doit faire réfléchir, non seulement les hommes politiques responsables en Afrique mais aussi les membres de cette Assemblée. Ceux qui parlent de l'industrialisation dans nos pays, ne voient pas les responsabilités d'une telle politique. Il faut avoir sans cesse à la mémoire ces chiffres pour bien envisager la réalité de l'Afrique au point de vue économique.

Au sujet du Soudan dont nous parlons, je voudrais citer une phrase d'un grand conseiller du premier collège — collège européen — M. Quaineau qui, lors de la dernière discussion du budget, disait : « La France est installée à Ségou depuis 1892 et, depuis cette date, il n'a pas été construit un seul kilomètre de route définitive; il y a pourtant 200 kilomètres de route entre Ségou et Bamako. »

Tout à l'heure, M. Schmitt parlait d'alléger les charges du transport. Il est certain que, par la question du karité, nous abordons non seulement le petit problème qui consiste à sortir 50 millions de francs et à les inscrire pour l'industrialisation, la création d'usines, mais nous touchons par là même un sujet que vous avez eu l'occasion d'aborder dans une discussion récente et qui est tout le problème des investissements, leur orientation, qui ne concerne pas simplement tel ou tel produit, mais l'ensemble des problèmes d'outre-mer.

J'ai lu avec intérêt les interventions que nos collègues ont faites. M. Dusseaulx, présent parmi nous aujourd'hui, tenait des propos qui devraient faire réfléchir et qui me sont revenues à la mémoire en écoutant une émission de la radio consacrée, il y a deux jours, à la répartition des crédits d'investissement dans la métropole. Lors de cette émission, je n'ai malheureusement pas encore entendu parler d'investissements pour les territoires d'outre-mer. Si l'on veut envisager les problèmes, il faudrait, en effet, le faire dans l'ensemble et ne plus les compartimenter. Lorsque l'on parle des problèmes d'investissements, il faut se souvenir que nous avons besoin d'infiniment plus d'investissements dans nos pays qui sont arriérés économiquement et qui ont, par conséquent à l'heure actuelle plus besoin d'investissements directs pour l'équipement général que la métropole qui, elle a déjà une assise extrêmement importante. Je suis d'accord avec vous, je suis du même avis que la commission, mais je pense qu'il faut à chaque occasion revenir sur cette idée essentielle, ce n'est pas en raccommodant de droite et de gauche que nous arriverons à promouvoir une véritable politique économique dans les territoires d'outre-mer, il faut envisager le problème de fond, le problème dans l'ensemble qui consiste, dans des pays comme les nôtres, à s'orienter vraiment vers une politique d'investissements économiques.

Or, lorsque j'examine, dans le budget, le pourcentage des dépenses par rapport à la masse des budgets, fédéral et locaux, en 1952, je trouve la répartition suivante : pour la police, la justice et l'administration générale : 30 p. 100; pour les services sociaux : 30 p. 100; pour les services économiques : 10 p. 100; pour les travaux publics : 15 p. 100; pour les postes, téléphones et télégraphes : 8 p. 100, et sur l'ensemble, nous trouvons 51 p. 100 de dépenses de personnel.

Ce sont des chiffres qui ont déjà été fournis, sur lesquels on a déjà attiré l'attention de cette Assemblée, mais je veux de nouveau les répéter; et lorsqu'on examine le budget général de l'Afrique occidentale française, par exemple celui de 1953, on trouve deux chiffres que je veux vous citer, parce qu'ils sont la marque de l'orientation politique.

Nous avons pour la sécurité, sur un budget de 30 milliards : 2 milliards 318 millions; pour tous les services sociaux : 1 milliard 470 millions, dont seulement 220 millions pour l'enseignement sur un budget de 30 milliards.

Quant aux services économiques eux-mêmes, nous trouvons à peine un milliard pour l'ensemble du budget fédéral. A ce moment-là on vient évidemment parler de la production en Afrique et encourager la production. Mais encourager la production ne consiste pas seulement à envisager des perspectives; le cours des produits intéresse aussi les producteurs de karité.

En examinant les plus grands produits, les produits les plus importants dans l'Afrique, entre octobre 1951 et septembre 1952, que constatons-nous ? Nous constatons par exemple pour la banane que le prix au kilo a baissé de 53 francs à 33 francs, pour le karité il a baissé de 27 francs à 15 francs, pour le palmiste de 54 à 27 francs, pour l'huile de palme de 102 à 40 francs, pour l'huile d'arachide de 115 à 90 francs, et vous le savez, pour les bois, par exemple, de 14.000 francs le mètre cube d'acajou à 7.500 francs. Ce sont là des problèmes d'ensemble qui intéressent cette industrialisation car pourquoi voudriez-vous que, dans la métropole, on s'intéressât à ces produits s'ils subissent également cette baisse, si l'utilisation ne s'en trouve pas orientée soit par une politique de protection soit par une politique de consommation qui permettrait évidemment de trouver des débouchés intéressants. J'aurais voulu, par conséquent, dans ce débat, en apportant à l'heure actuelle mon avis et mon vote favorables à la proposition, vous signaler combien ce n'est là qu'un petit aspect du problème d'ensemble...

M. Jean Guiter. C'est regrettable !

M. Gabriel d'Arboussier. ...Mais combien ce petit aspect du problème d'ensemble touche une réalité très grave, celle de 25 millions d'hommes qui, à l'heure actuelle, vivent en Afrique de très peu de chose, dans un état de dénuement presque total. Lorsque nous venons ici vous dire que nous critiquons le système colonial, nous le faisons avec des données précises et des chiffres.

On me répondra que d'autres pays sont dans des situations plus lamentables, mais je suis ici le représentant d'un territoire, d'une partie de l'Union française, et chargé de vous dire quelle est la réalité économique et sociale de cette partie de l'Union française. Or, je vous l'ai dit tout à l'heure, si l'on demandait à beaucoup d'Européens de vivre avec 15.000 francs par an, je ne sais pas comment ils feraient, et je ne pense pas que cet état de dénuement de l'Africain soit un idéal pour tous. L'idéal c'est que l'on arrive tout de même à une consommation familiale un peu meilleure que celle qui veut que, tous les ans, pendant deux mois, les gens vivent dans une demi-famine, que l'on arrive tout de même à créer dans nos pays un revenu national, un revenu d'ensemble de la population tel qu'il puisse supporter précisément les frais de fonctionnement de ces investissements. Ce serait, autrement, de l'argent jeté à l'eau si l'on ne créait pas en même temps un accroissement du standard de vie de la population. Si l'on n'améliorait pas le standard de vie de ces 25 millions d'hommes, il serait inutile de créer des grands barrages, des sources d'énergie électrique, des usines, car ils seraient voués demain à la ruine parce qu'ils ne seraient pas supportés par les populations au milieu desquelles ils seraient installés.

C'est sans doute ce que M. Monnet a voulu dire — c'est ainsi que je veux le comprendre — lorsqu'il parlait d'associer la population à ce travail d'investissement. Il n'y a qu'une façon de l'associer : c'est qu'elle y trouve son intérêt et que cela augmente son standard de vie.

Tant que vous créerez des usines, que vous construirez des barrages, comme dans le Massina, et qu'autour de ces barrages vous aurez des hommes qui vivront encore avec 5 ou 6.000 francs par an, vous n'aurez rien fait. Vous aurez peut-être permis à des marchands de ferraille et de ciment de faire des bénéfices pendant certaines années, mais vous n'aurez pas créé quelque chose de durable dans le pays même où vous voulez faire cette indus-

trialisation. Tels doivent être l'orientation et l'état d'esprit dans lesquels nous devons toujours examiner ces problèmes. Sous le bénéfice de ces observations, j'approuve la proposition soumise. (*Applaudissements au centre et à gauche.*)

M. le président. La parole est à M. Cortinchi.

M. Cortinchi. Mesdames, messieurs, la proposition que nous discutons aujourd'hui date du 11 mai 1951. Elle a rencontré, nous dit M. le rapporteur, de nombreux obstacles avant d'être acceptée par la commission du plan. Nous croyons volontiers que ces obstacles étaient sérieux puisqu'il n'aura pas fallu moins de vingt mois de réflexion pour que le problème du karité fût enfin évoqué devant vous. Ainsi se vérifie cet autre mot de M. le rapporteur: le karité est un capital que l'Afrique possède et dont on ne parle guère. Pourquoi ? Il eût été intéressant de connaître l'opinion de M. Schock sur ce point. Serait-ce que le produit brut intéresse particulièrement les usiniers établis sur les marchés extérieurs ? L'amande est l'élément indispensable de leur activité; si elle venait à manquer, ils ne pourraient plus travailler et payer leurs actionnaires. Peut-être pourrait-on chercher de ce côté l'explication de la sous-cotation du beurre par rapport aux amandes et aussi du silence fait autour du karité.

Quoi qu'il en soit, la commission du plan a cru bon de reprendre cet important problème et de se prononcer pour l'industrialisation du karité; je souhaite que les arguments développés par le rapporteur contribuent à calmer les appréhensions suscitées et à lever les oppositions rencontrées par le projet en discussion.

En effet, si le principe de l'industrialisation de la production d'outre-mer, qui fait l'objet d'une abondante littérature, n'est pas discuté, les difficultés naissent, les réserves se font jour à partir du moment où il s'agit de passer à l'application. Des raisons d'ordre technique ou autre sont invoquées, des controverses sont ouvertes qui retardent la réalisation des projets actuels comme elles ont entravé, dans un passé récent, l'industrialisation d'un certain nombre de produits coloniaux; l'arachide par exemple, a été longtemps exportée en bloc, il a fallu la guerre et les nécessités de la défense nationale pour que la graine fût décortiquée et en partie triturée sur place, par des moyens mécaniques modernes.

Le karité connait les mêmes vicissitudes. Du stade de la préparation par la méthode artisanale, il a du mal à passer à celui de l'industrialisation. Les critiques qui lui sont adressées peuvent s'exprimer ainsi: connaissance insuffisante du produit et de ses transformations sur le plan technique, débouchés limités, rentabilité non encore démontrée. M. Schock a déjà répondu à ces critiques. Valables pour un produit appelé à un large emploi industriel, elles le sont beaucoup moins pour le karité, produit destiné surtout à la consommation locale.

Précisons à ce sujet que, dans notre esprit, industrialiser ne signifie pas nécessairement exporter. Industrialiser, dans le cas qui nous occupe, c'est s'efforcer de trouver la formule économique qui élèvera le niveau de vie dans les territoires d'outre-mer: c'est offrir dans les meilleures conditions de travail, de préparation, de qualité et de prix, les biens de consommation indispensables à la subsistance des populations.

Or, où en est l'Afrique en ce domaine ? Elle en est au stade du mortier et du pilon, ce qui est un paradoxe au siècle du machinisme, où il n'est question que de plans d'investissement, de normalisation, de production et de productivité. C'est un paradoxe, car que penser de la politique d'un pays qui, consacrant de louables efforts au développement des œuvres sociales, astreint le paysan à battre et à moudre le blé pour faire son pain ?

On penserait, pour le moins, qu'une telle politique constitue un non-sens économique. Telle est cependant la condition actuelle de l'Afrique: préparation du karité, pilage des céréales, corvées d'eau, tout cela exécuté à la main. Que de temps perdu, que de forces gaspillées qui, employées aux travaux des champs, pallieraient l'insuffisance chronique de la production agricole dénoncée avec force par le haut commissaire de l'Afrique occidentale française, dans l'allocution qu'il a prononcée à l'ouverture de la deuxième session du Grand Conseil.

Quatre territoires de la fédération: le Sénégal, le Soudan, la Haute-Volta, le Niger, n'ont pas de quoi se nourrir. L'alimentation du pays est prisonnière de l'importation. Ainsi s'exprimait le chef de la fédération le 27 octobre 1952.

Cet avertissement sévère pose une angoissante question: qu'adviendrait-il si, coupés de leurs sources normales de ravitaillement, ces territoires qui n'ont pas de quoi se nourrir, devaient un jour vivre en économie fermée ? Mais sans envisager le pire, la situation est assez grave pour que l'on s'efforce d'y porter remède. Comment ? Par un effort de production ? Sans doute, mais la formule n'est pas nouvelle, et nous savons, par expérience, que l'effort demandé ne sera fourni que tant que de nouveaux moyens en main-d'œuvre et en matériel seront mis à la disposition de l'agriculture.

En ce qui concerne la main-d'œuvre, il est possible de rendre à la terre les milliers de bras occupés à la transformation des biens de consommation en remplaçant l'homme par la machine: libération de main-d'œuvre, augmentation des surfaces cultivées, amélioration du ravitaillement et des conditions de travail: ce sont là des résultats positifs à attendre de la modernisation des moyens de traitement des produits vivriers.

Le karité entre aussi dans cette catégorie. C'est, avant tout, un bien de consommation qui, sur le plan technique, se prête, quoi qu'on en dise, à un traitement rationnel. En France, l'industrie fabrique du beurre avec les amandes importées d'outre-mer. Le produit fini trouve un emploi dans la savonnerie, la margarinerie, la pharmacie, la confiserie. Outre-mer, les huileries soudanaises de Koulikourou se livrent d'ores et déjà à la fabrication du beurre de karité. Pour la campagne 1951-1952, elles ont exporté 724 tonnes de beurre, livrées à raison de 24 francs le kilogramme sur wagons Koulikourou contre 40 francs pour le beurre indigène vendu sur les marchés locaux. A moins d'admettre que les huileries soudanaises travaillent à perte, on peut avancer que l'entreprise est viable et rentable.

Reste la question de l'écoulement de la production et, par conséquent, de l'avenir économique du produit. S'agissant de l'exportation, on ne peut nier que les débouchés actuels sont limités, mais il est permis d'espérer que, la qualité aidant, le marché du karité s'élargira et donnera lieu à des transactions plus importantes. Ce ne sont là, il est vrai, que des espérances.

Aussi bien, ne s'agit-il pas, pour le moment, de s'orienter vers l'exportation, mais vers la satisfaction des besoins locaux. Dans ce domaine, les possibilités sont encore grandes et il est certain qu'une usine d'une capacité de rendement de 2.000 tonnes de beurre, ce qui, pour le Soudan, représente le huitième de la consommation annuelle, trouvera toujours à écouler sa production, soit sur place, soit dans les cercles ou les territoires voisins dont les ressources en matières grasses sont insuffisantes ou nulles.

Mais supposez que le marché intérieur n'absorbe pas la totalité du beurre produit par l'usine ? Le surplus constituera pour l'exportation un appoint éventuel, et en tout cas recherché. Il est hors de doute en effet, que les acheteurs de karité préféreront à prix égal le beurre usiné au beurre artisanal contenant des impuretés et des acides gras qui, comme on le sait, provoquent un rancissement rapide et font que le karité occupe un des derniers rangs dans la hiérarchie des corps gras.

Quoi qu'il en soit, nous devons éviter que se renouvelle, pour le karité, les erreurs passées qui ont paralysé le développement économique des territoires d'outre-mer. Erreur le transport sur de longues distances d'un produit brut contenant 60 p. 100 de déchets sans valeur; erreur la perte de 22 p. 100 de matières grasses qu'entraîne un procédé d'extraction rudimentaire donnant un produit de basse qualité et de faible valeur marchande; erreur enfin l'assujettissement d'une main-d'œuvre importante dont l'activité peut être orientée plus utilement vers le travail de la terre.

Toutes ces erreurs seront corrigées; tous ces inconvénients supprimés par le traitement rationnel du produit. Et ce qui est vrai pour le karité l'est aussi pour bon nombre de produits vivriers dont la transformation condamne l'homme à un travail épuisant, fastidieux et peu rémunérateur. Tant qu'il en sera ainsi, il serait illusoire de parler de mise en valeur des territoires d'outre-mer, laquelle, selon nous, trouve son expression dans l'alternative suivante: ou l'industrialisation de la production en général et des produits vivriers en particulier, sera faite en profondeur, et l'agriculture sera en mesure d'assurer le ravitaillement normal et suffisant des populations tout en améliorant leurs conditions de travail et de vie, ou elle ne se fera pas ou se fera trop tard et alors, on risque de s'exposer aux pires mécomptes.

Le cri d'alarme que vient de jeter M. le haut commissaire de l'Afrique occidentale française sur la situation alimentaire de la fédération nous engage à demeurer vigilants et à intervenir avant qu'il ne soit trop tard. La proposition que j'ai eu l'honneur de déposer répondait surtout à ce souci. Si elle avait un but précis, l'octroi d'un crédit de 50 millions pour la création d'une usine de karité au Soudan, la préoccupation dominante

exprimée dans le paragraphe premier du texte de cette proposition était le développement de l'économie des territoires d'outre-mer et l'élévation du niveau de vie des producteurs.

Soucieuse de donner à cette proposition une portée plus générale, la commission du plan vous propose d'en modifier la forme mais d'en respecter le fond qui était et demeure l'industrialisation de la production du karité, notamment en Haute-Volta et au Soudan.

Dans ces conditions, tout en regrettant que les crédits nécessaires à cette fin n'aient pas été chiffrés, je me rallie aux conclusions de la commission du plan. Il reste à souhaiter que, répondant à l'invitation que, je l'espère, l'Assemblée voudra lui faire, le Gouvernement accorde au karité la place qui lui revient dans le plan d'équipement industriel des territoires d'outre-mer. Ainsi sera administrée la preuve que la raison de notre présence dans ces pays, l'impératif qui oriente toute notre politique outre-mer est, comme l'écrit excellemment M. le rapporteur, l'amélioration du niveau de vie des populations africaines, comme de toutes les populations de l'Union française. (*Applaudissements à gauche, au centre et sur les bancs des Etats associés.*)

M. le président. L'Assemblée voudra sans doute reporter la suite de cette discussion à la prochaine séance. (*Assentiment.*)

— 8 —

MODIFICATIONS A LA COMPOSITION DE COMMISSIONS

M. le président. Conformément à l'article 24 du règlement, il a été procédé à l'affichage de candidatures à des commissions.

Le délai d'une heure est expiré.

Je n'ai reçu aucune opposition.

En conséquence, je proclame:

Membre de la commission des affaires économiques: M. Thévenin, en remplacement de M. Arthaud;

Membre de la commission du plan, de l'équipement et des communications: M. Egretaud, en remplacement de M. Arthaud.

— 9 —

RECLEMENT DE L'ORDRE DU JOUR

M. le président. L'Assemblée a précédemment décidé de tenir sa prochaine séance publique, jeudi 22 janvier, à quinze heures.

Voici quel serait l'ordre du jour de cette séance:

Jeudi 22 janvier 1953, à quinze heures, séance publique:

1° Suite de la discussion de la proposition de M. Cortinchi et des membres du groupe d'action économique et sociale, tendant à inviter le Gouvernement à faire inscrire au programme F. I. D. E. S. 1951-1952 un crédit de cinquante millions pour l'industrialisation de la production du karité au Soudan. (N°s 141, année 1951 et 465, année 1952. — M. Schock, rapporteur. — Avis de la commission de l'agriculture, de l'élevage, des chasses, des pêches et des forêts. — M. Georges Monnet, rapporteur. — Avis de la commission des affaires économiques. — M. Schmitt, rapporteur).

2° Discussion de la demande d'avis, transmise par M. le président de l'Assemblée nationale, sur la proposition de loi de MM. Ranaivo-Jonah, Joseph Dumas et Mme Francine Lefebvre, députés, tendant à instituer dans chacun des pays et territoires relevant du ministère de la France d'outre-mer, un code civil à l'usage des citoyens ayant conservé leur statut personnel. (N°s 258 et 464, année 1952. — M. Cornet, rapporteur).

3° Discussion de la demande d'avis, transmise par M. le président de l'Assemblée nationale, sur le projet de loi modifiant certaines dispositions du décret du 9 octobre 1913 et textes subséquents sur l'organisation et le fonctionnement des municipalités à Madagascar, et déclarant ledit décret applicable au territoire des Comores. (N°s 321, année 1951, et 459, année 1952. — M. le général Legentilhomme, rapporteur).

Il n'y a pas d'opposition ?...

L'ordre du jour est ainsi réglé.

Personne ne demande la parole ?...

La séance est levée.

(*La séance est levée à dix-huit heures cinquante.*)

Le Chef du service de la sténographie de l'Assemblée de l'Union française,
RENÉ HINGRE.

Errata

au compte rendu in extenso *de la séance du mardi* 13 *janvier* 1953.

(*Journal officiel du* 14 janvier 1953.)

Page 12, 1re colonne, 2e ligne:

Mettre: « Institutions européennes » entre guillemets.

Page 12 1re colonne, 18e et 19e ligne:

Rétablir ainsi les guillemets:

« ... « les aspects néo-colonialistes »... « qui se font jour dans le concert européen », aux « conceptions de l'Union française. »

Page 12, 1re colonne, 24e ligne:

Au lieu de: « de débouchés »,

Lire: « d'un débouché ».

Page 12, 9e et 10e lignes en remontant:

Rétablir ainsi texte et guillemets:

« ... France devienne « un partenaire digne de respect pour le pool du charbon et de l'acier ou telle autorité qu'il plaira aux Européens d'enfanter. »

Page 12, 2e colonne:

Rétablir ainsi les lignes 12e et suivantes:

« Nous ne saurions donc, nous, communistes, qui luttons contre l'oppression colonialiste...

« **M. Georges Riond.** En Sibérie ?

« **M. Raymond Barbé.** ... camouflée sous le vocable d'Union française, nous ne saurions nous associer à une telle proposition.

« **M. Le Brun Kéris.** On ne vous le demande pas! ».

Page 12, 2e colonne, 44e et 45e lignes:

Au lieu de: « ... une mobilisation totale des hommes et des richesses africains,... »,

Lire: « ... une mobilisation totale des hommes et des richesses de l'Afrique,... ».

QUESTIONS ECRITES

REMISES A LA PRESIDENCE DE L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE LE 20 JANVIER 1953

Application des articles 80 et 81 du règlement, ainsi conçus:

« Art. 80. — *Tout conseiller qui désire poser une question écrite au Gouvernement en remet le texte au président de l'Assemblée qui le communique au Gouvernement.*

« *Les questions écrites doivent être sommairement rédigées et ne contenir aucune imputation d'ordre personnel à l'égard de tiers nommément désignés; elles ne peuvent être posées que par un seul conseiller et à un seul ministre.* »

« Art. 81. — *Les questions écrites sont publiées à la suite du compte rendu* in extenso; *dans le mois qui suit cette publication, les réponses des ministres doivent également y être publiées.*

« *Les ministres ont toutefois la faculté de déclarer par écrit que l'intérêt public leur interdit de répondre ou, à titre exceptionnel, qu'ils réclament un délai supplémentaire pour rassembler les éléments de leur réponse; ce délai supplémentaire ne peut excéder un mois.*

« *Toute question écrite à laquelle il n'a pas été répondu dans les délais prévus ci-dessus est convertie en question orale si son auteur le demande. Elle prend rang au rôle des questions orales à la date de cette demande de conversion.* »

LISTE DE RAPPEL DES QUESTIONS ECRITES auxquelles il n'a pas été répondu dans le mois qui suit leur publication.

(Application de l'article 81 du règlement de l'Assemblée de l'Union française.)

Présidence du conseil.

Nos 242 M. Alfred Bour; 357 Mme Eboué-Tell.

Affaires économiques.

Nos 28 M. Alfred Bour; 237 M. Junillon; 351 M. Laurin; 356 M. La Gravière; 366 M. Georges Boussenot.

Affaires étrangères.

Nos 47 M. Junillon; 230 M. La Gravière; 343 M. Alfred Bour.

Agriculture.

No 279 M. Piot.

Budget.

No 172 M. Sylvestre.

Défense nationale et forces armées.

Nos 229 M. Dorange; 261 M. Bertey; 295 M. Albrand; 345 M. Dorange; 346 M. Dorange; 365 M. Theetten.

Education nationale.

Nos 355 M. Léger; 360 M. La Gravière.

Etats associés.

Nos 65 M. Pann Yung; 314 M. Pann Yung; 315 M. Pann Yung; 316 M. Pann Yung.

Finances.

No 196 M. Albrand.

France d'outre-mer.

Nos 204 M. Lapart; 329 M. Randretsa; 335 M. Boussenot.

Intérieur.

Nos 128 M. Bégarra; 138 M. Bégarra; 183 M. Sylvestre; 278 M. Piot.

Justice.

No 69 M. Daber

Reconstruction et urbanisme.

No 354 M. Laurin.

Santé publique et population.

No 330 Mme Lefaucheux.

Travail et sécurité sociale.

Nos 234 M. Junillon; 255 M. Georges Boussenot; 350 M. Georges Monnet.

Travaux publics, transports et tourisme.

Nos 195 M. Riond; 364 M. Troisgros.

FRANCE D'OUTRE-MER

371. — 20 janvier 1953. — **M. Georges Riond** demande à **M. le ministre de la France d'outre-mer,** par suite de quelles circonstances le coelacanthe pêché dans les eaux d'Anjouan a été cédé au représentant d'un muséum étranger, alors qu'il paraissait nécessaire de conserver, au profit de la France, un spécimen déclaré d'une valeur inestimable par les autorités scientifiques.

TRAVAUX PUBLICS, TRANSPORTS ET TOURISME

372. — 20 janvier 1953. — **M. Marcel Léger** attire l'attention de **M. le secrétaire d'Etat à la marine marchande** sur la situation d'un certain nombre de marins originaires des territoires d'outre-mer, en chômage dans les grands ports métropolitains faute d'y pouvoir trouver un embarquement, et demande quelles mesures sont envisagées pour le reclassement de ces chômeurs.

REPONSES DES MINISTRES

AUX QUESTIONS ECRITES

ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE LA GUERRE

367. — **M. Paul Theetten** demande à **M. le ministre des anciens combattants et victimes de la guerre** si les militaires ayant servi au cours de la campagne de France, en 1940, dans des unités anglaises du corps expéditionnaire britannique comme soldats ou officiers de liaison, peuvent prétendre à la carte d'ancien combattant. (*Question posée le 23 décembre 1952.*)

Réponse. — Il appartient aux intéressés de faire valoir leurs titres en se mettant en instance, suivant la procédure prévue par l'article R. 227 du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre (partie réglementaire) annexé au décret n° 51-470 du 24 avril 1951, devant l'office départemental ou d'outre-mer des anciens combattants et victimes de la guerre de leur résidence.

FRANCE D'OUTRE-MER

363. — **M. Borrey** attire l'attention de **M. le ministre de la France d'outre-mer** sur les anomalies qui résultent de l'application des textes en vigueur relatifs à la nationalité; c'est ainsi qu'un jugement a été nécessaire pour établir la nationalité française d'une personne née au Soudan de parents français; l'administration métropolitaine avait refusé de délivrer un certificat de nationalité à l'intéressé, le Soudan ne figurant pas, paraît-il, parmi les territoires allouant la nationalité française. (*Question posée le 4 décembre 1952.*)

Réponse. — Le ministère de la France d'outre-mer n'a pas eu connaissance de l'affaire signalée par M. le conseiller de l'Union française Borrey, ni du jugement dont il est fait état. Peut-être celui-ci n'avait-il pour but que d'établir l'identité de la personne intéressée. De nombreux originaires des territoires de l'Union française se trouvent, en effet, dépourvus de tout document constatant d'une façon certaine leurs lieu et date de naissance, ainsi que leur filiation, et plus encore ceux de leurs parents. Or, le lieu de naissance et la filiation sont les deux facteurs déterminants en matière d'attribution de la nationalité française, et un jugement peut être nécessaire pour suppléer l'absence d'acte d'état civil. Il n'est donc pas possible, faute de renseignements précis sur le cas dont il s'agit, de répondre en connaissance de cause à la question posée.

Paris. — Imprimerie des *Journaux officiels*, 31, quai Voltaire.